

bilans
statistiques
analyses

rapports
notes
conférences
mémoires

Marc Ménard

Julie L'Allier

cinéma
livre et édition
production télévisuelle

Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec

BILAN DE LA MESURE

DE 2000-2001 À 2004-2005

disque
spectacle
livre et édition
métiers d'art

LES CAHIERS DE LA SODEC

Décembre 2006

**Société
de développement
des entreprises
culturelles**

Québec 

tour

Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec

BILAN DE LA MESURE

DE 2000-2001 À 2004-2005

Marc Ménard

Économiste

Avec la collaboration de

Julie L'Allier

Stagiaire

Direction des politiques et de la recherche
Direction générale planification, politiques et communications

SODEC

Décembre 2006

Les cahiers de la SODEC

215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec)
H2Y 1M6
www.sodec.gouv.qc.ca

Direction de la publication : Dominique Jutras, directeur des politiques
Direction générale planification, politiques et communications – SODEC

Édition : Nancy Bélanger, Direction des communications – SODEC

Conception graphique de la couverture : Alibi Acapella

Production : SODEC

ISBN-13 : 978-2-550-48766-1

ISBN-10 : 2-550-48766-4

N° 06-12-L

Dépôt légal 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

Préambule	3
Introduction	7
Notes méthodologiques et limites de l'analyse.....	8
1. Le crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.....	11
1.1 Bilan d'ensemble de l'aide fiscale à l'édition depuis 2000-2001	11
1.2 Impact de l'agrément des éditeurs	15
1.3 Impact de la spécialisation des éditeurs.....	22
1.4 Répartition géographique et concentration des entreprises	29
2. Les objectifs spécifiques du crédit d'impôt à l'édition : esquisse d'évaluation	33
2.1 Édition d'ouvrages d'envergure	33
2.2 Exploitation du marché de la traduction.....	39
2.3 Développement sur les marchés étrangers.....	46
Conclusion	51
Annexe 1 Présentation du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.....	55
Annexe 2 Caractéristiques techniques et financières des ouvrages par catégorie — total 2000-2001 à 2003-2004.....	63

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration diligente les gestionnaires de la mesure fiscale de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), M^{mes} Andrée Laplante et Céline Laprise, ainsi que le directeur général Stéphane Cardin. Nous tenons également à souligner la contribution de M. Dominique Jutras, directeur des politiques et de la recherche. Chacun à leur façon et en fonction de leur responsabilité ont contribué à enrichir ce bilan.

Préambule

D'emblée il faut rappeler que la SODEC administre, d'une part, la mesure fiscale destinée aux éditeurs et qui fait l'objet de l'évaluation actuelle. D'autre part, elle gère le programme de soutien au domaine du livre principalement orienté vers l'édition tout en offrant aussi un soutien aux librairies et aux salons du livre. Ce programme s'inscrit dans le contexte de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1) mise en application en 1981 et vise principalement les entreprises (éditeurs et libraires) agréées en vertu de cette loi. Le modèle de soutien aux éditeurs est établi en fonction des ventes et il est reconnu pour être efficace et répondre aux orientations gouvernementales et aux objectifs du milieu. Au fil des ans, cependant, le marché s'est développé et il fallait trouver de nouveaux modes de soutien mieux adaptés aux réalités du moment. L'addition de la mesure fiscale, strictement orientée vers la production, est venue combler ce besoin identifié à l'occasion de plusieurs travaux qui ont précédé l'élaboration de cette mesure.

Durant les années 1990, plusieurs chantiers de réflexion sur la lecture, le livre et sa filière commerciale se sont penchés sur les changements et l'évolution de ce secteur de l'économie culturelle du Québec. Ces travaux ont porté, selon les circonstances, sur l'une ou l'autre des composantes de la filière du livre. Néanmoins, l'édition et les éditeurs étaient toujours interpellés par ces analyses, études et forum.

Il faut aussi rappeler que, dès sa création, la SODEC a institué la Commission du livre qui réunit des représentants de la filière du livre. Ils ont pour mandat de conseiller la Société sur ses grandes orientations et ses politiques et jouent ainsi un rôle significatif dans l'évolution des mesures de soutien.

En avril 1997, le Forum sur l'industrie du livre est organisé par la SODEC, sur recommandation de la Commission du livre. Ces travaux ont guidé la révision des programmes de soutien. En septembre 1997, un Colloque d'orientation sur les bibliothèques publiques est tenu à l'initiative du ministère de la Culture et des Communications. Ces travaux ont mené à la rédaction de la *Politique sur la lecture et le livre*, lancée le 20 mars 1998 par la ministre de la Culture et des Communications¹. L'accès à la diversité du livre et de la lecture constituait l'une des principales priorités de cette politique. À cet égard, le gouvernement du Québec s'est engagé à renforcer son soutien aux maisons d'édition. Il désirait aussi s'assurer que l'aide accordée à l'édition touche les secteurs les plus à risque financièrement et contribue à la diversité québécoise. La SODEC a pu ainsi adapter ses programmes au contexte. Elle a également pu examiner la faisabilité d'un crédit d'impôt à l'édition. Le lancement de cette politique a été suivi de près par le

¹ Ministère de la Culture et des Communications, *La politique de la lecture et du livre*, 1998, 115 pages.

Sommet sur la lecture et le livre, qui a eu lieu à Québec, les 22 et 23 avril 1998, et qui a permis d'étudier l'ensemble des mesures proposées par cette politique.

Par ailleurs, les diverses problématiques vécues dans ce domaine d'activités et, en particulier celles liées à la vente, ont mené la ministre de la Culture et des Communications à former le Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies présidé par M. Pierre Lespérance, qui a déposé son rapport en avril 1999. Ce rapport plaidait en faveur d'un soutien public aux librairies.

L'automne suivant, le 5 octobre 1999, la ministre de la Culture et des Communications annonçait la constitution d'un comité qui devait se pencher sur les pratiques commerciales et les relations interprofessionnelles régissant le commerce du livre pour trouver des solutions adaptées au marché du Québec. Ce travail s'est conclu sur le *Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre*, présenté par M. Gérald Larose en octobre 2000². Ce rapport fait mention des nombreuses difficultés auxquelles fait face l'industrie du livre québécoise, telles les limites de son marché, la concurrence accrue à laquelle font face les librairies indépendantes, le développement de la concentration dans l'industrie, l'augmentation des coûts de gestion, etc³.

Il faut aussi noter qu'en 2000, la SODEC a fortement contribué à la création de l'Observatoire de la culture et des communications qui, par la suite, jouera un rôle significatif dans la connaissance du domaine du livre, notamment en développant une enquête sur la vente au détail de livres neufs et en publiant l'*État des lieux du livre et des bibliothèques*, en 2004.

Enfin, depuis 2002, la table de concertation interprofessionnelle du livre réunit les représentants des associations professionnelles de la filière du livre, notamment les auteurs, les éditeurs, les libraires, les coopératives scolaires, les distributeurs, les bibliothèques, etc.

Ces lieux et ces chantiers de réflexion se sont inscrits dans une démarche globale pour consolider l'industrie québécoise du livre, et notamment celle de l'édition, qui fait face à de nombreux défis. En effet, devant l'étroitesse du marché local et la concurrence étrangère, les éditeurs québécois doivent rechercher de nouveaux débouchés leur permettant d'assurer leur viabilité. Ceci vaut pour les œuvres littéraires comme pour les ouvrages pratiques et techniques. Un des obstacles à l'exportation du livre est la faible capacité des éditeurs québécois à investir dans la préparation d'un ouvrage et à assumer le risque d'une récupération de leur investissement sur plusieurs années. En effet, la production de certains types d'ouvrage, tels les livres techniques et scientifiques, les encyclopédies et les

² Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, 2000.

[URL] : www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/livre_rapport_larose_oct_00.pdf

page consultée le 12 avril 2006.

³ www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/livre_rapport_larose_oct_00.pdf, pp.3, 4 et 97

dictionnaires, n'est pas envisagée et même parfois abandonnée par les éditeurs québécois, car les frais de préparation peuvent être très élevés et les éditeurs n'ont pas les moyens de les assumer. Les éditeurs québécois ont besoin de disposer de plus de capitaux pour développer des projets d'envergure dont les tirages initiaux sont généralement plus importants et les réimpressions plus fréquentes. D'autre part, la grande majorité des best-sellers au Québec est d'origine américaine et la plupart des ouvrages sont traduits en France avant d'être exportés vers le Québec. Ce dernier pourrait pourtant occuper une place importante dans le secteur de la traduction.

C'est dans ce contexte qu'en mars 2000, le crédit d'impôt pour l'édition de livres est instauré. Il a comme principaux objectifs de faciliter le développement de : 1) l'édition d'ouvrages d'envergure; 2) l'exploitation du marché de la traduction; 3) l'exploitation des marchés étrangers.

Portrait général du marché du livre au Québec

En 2005, le marché du livre peut être estimé à 730 millions de dollars comparativement à 616 millions de dollars en 2001, ce qui représente une augmentation de 18,6 %. Le commerce de détail⁴ est le segment le plus important du marché du livre avec 77,8 % des ventes en 2001 et 75,1 % des ventes en 2005. Les ventes de livres par les éditeurs représentent 17,6 % des ventes en 2001 et 21,2 % des ventes en 2005. Finalement, les ventes par les distributeurs constituent la plus petite part du marché, soit 4,6 % en 2001 et 3,7 % en 2005⁵.

La part du marché du livre dans le PIB québécois est stagnante depuis 2001. Elle représente environ 0,25 % du PIB québécois. Par contre, lorsque l'on compare l'évolution du marché du livre à l'évolution du PIB québécois, on remarque que la croissance du marché de livre a été plus prononcée de 2001 à 2004, soit de 18,6 % contre 14,4 % pour le PIB québécois⁶.

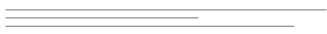
Les ventes de livres des éditeurs québécois sont de 154 millions de dollars en 2001 et de 240 millions en 2005, ce qui représente une augmentation de 55,8 %. Les ventes des éditeurs de livres généraux représentent 47,6 % du total des ventes des éditeurs québécois en 2001 contre 45,0 % en 2005. Les éditeurs de manuels scolaires possèdent 29,6 % du marché des éditeurs québécois en 2001 et 33,5 % en 2005. Finalement, la part des éditeurs de livres didactiques dans le marché des éditeurs québécois est stable depuis quelques années; elle est de 22,8 % en 2001 et 21,5 % en 2005⁷.

⁴ Les librairies et les grandes diffusions (grandes surfaces et autres points de vente)

⁵ Observatoire de la culture et des communications du Québec, Institut de la statistique du Québec

⁶ Observatoire de la culture et des communications du Québec, Institut de la statistique du Québec

⁷ Observatoire de la culture et des communications du Québec, Institut de la statistique du Québec



Introduction

Dans le discours sur le budget du 14 mars 2000, le gouvernement du Québec introduisait un crédit d'impôt remboursable (CIR) pour l'édition de livres. À la fin mars 2005, une cinquième année de gestion de ce crédit d'impôt était complétée. Les résultats indiquent que, après une progression croissante au cours des premières années, la mesure est en voie d'atteindre son plein rendement. Comme cette mesure constitue une importante contribution publique à l'édition de livres et qu'elle est en place depuis suffisamment longtemps pour afficher des résultats significatifs, il est souhaitable de faire un état des lieux détaillé.

Le présent document vise donc à tracer un bilan chiffré de cette mesure, afin d'évaluer le plus précisément possible la façon dont les CIR ont été octroyés, qu'il s'agisse de leur évolution annuelle, de la répartition des sommes selon la possession ou non de l'agrément, de leur spécialisation éditoriale, de leur répartition géographique ou de la concentration par entreprise.

Nous cherchons également à évaluer le CIR en fonction des objectifs spécifiques établis par le ministre lors de l'annonce de ce crédit d'impôt. En effet, en plus de l'objectif général implicite à tous les crédits d'impôt, soit de soutenir le développement des entreprises culturelles québécoises, le nouveau crédit d'impôt devait permettre aux entreprises œuvrant dans le domaine de l'édition de livres de :

- développer les marchés étrangers pour les productions québécoises;
- produire des grands projets d'édition;
- exploiter le marché de la traduction.

Ce rapport présente, dans un premier temps, de brèves précisions méthodologiques concernant les données utilisées pour l'analyse. Puis, il présente les principales données relatives aux cinq premières années de ce crédit d'impôt, ainsi que des données structurelles tirées de l'analyse des dossiers déposés. Enfin, dans la seconde partie, il propose une analyse de ces données sous l'angle des objectifs spécifiques énumérés ci-dessus.

Notes méthodologiques et limites de l'analyse

L'analyse de ce bilan repose sur la constitution de deux grandes bases de données construites à partir des demandes de crédit d'impôt déposées par les éditeurs de livres. La première base de données contient des données par dossier et chaque dossier peut contenir un ouvrage ou un groupe d'ouvrages. Elle comprend les informations telles que l'éditeur, le nombre de traductions et de coéditions, la date réelle de début et de fin des travaux, les frais de production totaux, les dépenses hors Québec, les frais préparatoires, les frais d'impression, les frais de main-d'œuvre, la spécialisation de l'entreprise, le statut de décision préalable, l'évaluation préalable des CIR à obtenir, etc.

L'échantillon utilisé, provenant de la base initiale, est restreint par les conditions suivantes :

- Les données compilées et analysées proviennent des dossiers dont le statut est celui d'une décision préalable favorable (DPF) rendue (dossier attesté); tous les autres dossiers ont été exclus de l'analyse.
- L'année de référence est celle où une décision favorable a été émise par la SODEC. Toutefois, les dossiers attestés lors d'une année financière peuvent inclure des données provenant d'années antérieures ou même postérieures. Par exemple, un dossier attesté en 2003-2004 peut comporter des données concernant des productions déjà complétées et des productions prévues au cours des deux années suivantes. L'analyse du CIR est ainsi limitée par l'impossibilité de faire l'appariement entre l'information recueillie et le cycle de production réel des entreprises.
- La spécialisation des entreprises est déterminée en fonction de la principale activité d'édition de l'entreprise.
- Les frais de main-d'œuvre comportent 100 % des avances des auteurs, 100 % des salaires des employés de production, mais seulement 50 % des frais de sous-traitance et de pigistes pour les frais de préparation, et 33 1/3 % pour les frais d'impression.
- Il existe une différence entre les catégories « dépenses totales de production » et « frais de production totaux ». Les « dépenses totales de production » sont utilisées pour départager les dépenses effectuées au Québec et hors Québec. Les « frais de production totaux », quant à eux, sont utilisés pour calculer le montant du CIR, et ils comprennent les frais de préparation et les frais d'impression, de même que la part, dans chacun de ces deux postes, des frais de main-d'œuvre.

Or, pour les demandes déposées avant le 1^{er} mai 2003, dans les « frais de production totaux », les frais de préparation incluaient un 15 % additionnel pour couvrir les frais d'administration et les honoraires d'édition réputés engagés, tel que considéré dans le calcul du crédit d'impôt, tandis que les « dépenses totales de production » ne comprenaient pas ce 15 %, l'établissement de la proportion des coûts engagés hors Québec ne tenant pas compte de ce pourcentage. C'est ce qui explique l'écart entre ces deux données. Les demandes déposées le 1^{er} mai 2003 et par la suite ne présentent plus cette différence puisque les frais d'administration réellement engagés sont compris dans le devis présenté.

D'autre part, les dossiers qui contiennent des montants de subventions réductrices montrent des dépenses totales avant retrait des subventions (toujours pour fins d'établissement du pourcentage hors Québec), tandis que les frais de préparation et d'impression sont nets de subventions (pour fins de calcul du crédit d'impôt).

Une deuxième base de données a été constituée à partir d'une compilation de données par titre. Il s'agit d'un échantillon non probabiliste, la disponibilité des données dépendant du fait que les éditeurs aient rempli ou non les différents renseignements demandés pour chacun des titres⁸. De plus, les données ont dû être élaguées de façon à exclure les livres dont les travaux avaient été amorcés avant mars 2000; faute de quoi, les moyennes par titre seraient déviées de la réalité par des données incomplètes. Cette compilation ayant été effectuée à l'été 2004, elle ne comprend pas les demandes déposées en 2004-2005. Comme nous le verrons, toutefois, cet échantillon est suffisamment important pour que nous puissions en tirer des éléments d'analyse pertinents.

⁸ Un certain nombre de renseignements demandés aux éditeurs le sont à des « fins statistiques ». Ils ne sont donc pas nécessairement fournis par tous les éditeurs ou complétés adéquatement.

1. Le crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres

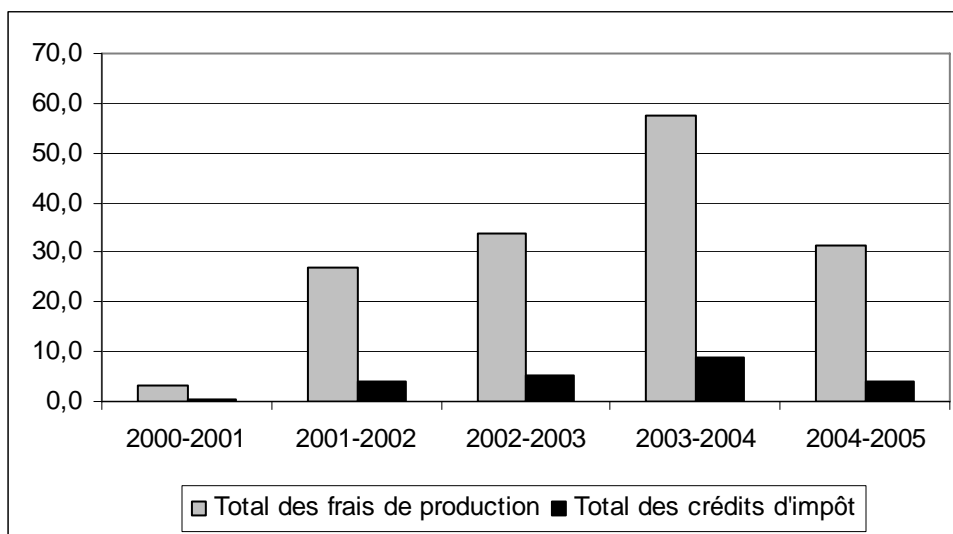
1.1 Bilan d'ensemble de l'aide fiscale à l'édition depuis 2000-2001

Depuis l'entrée en vigueur de l'aide fiscale à l'édition, en mars 2000, près de 23 millions de dollars ont été affectés, sous forme de crédit d'impôt remboursable, à la production québécoise de livres. Les frais de production soutenus par le CIR représentent près de 153 millions de dollars.

Comme on peut le constater à la Figure 1, après une première année forcément limitée parce qu'incomplète, les frais de production ayant fait l'objet d'une demande et les crédits d'impôt octroyés ont progressé rapidement⁹. Les frais de production déclarés sont passés de 3 millions de dollars, en 2000-2001, à 57,5 millions en 2003-2004, puis à 31,6 millions en 2004-2005. Quant aux crédits d'impôt octroyés sur la base de ces frais, ils sont passés, entre 2000-2001 et 2003-2004, de 0,5 million de dollars à 8,9 millions, avant de glisser à 4,1 millions de dollars en 2004-2005.

Figure 1 — Évolution des dépenses de production et des crédits d'impôt

En millions de dollars



Source : SODEC

⁹ Rappelons que l'année financière dont il est ici question est l'année où la demande a été attestée; cette demande peut comporter des dépenses effectuées au cours de plus d'une année.

La grande variabilité de ces valeurs d'une année à l'autre s'explique par deux phénomènes. D'abord le fait que le dépôt des demandes ne représente pas forcément le déroulement réel de la production : une première demande déposée en 2003-2004 par un éditeur a pu, par exemple, regrouper l'ensemble de sa production depuis l'introduction de la mesure fiscale. Deuxièmement, la réduction du taux annoncée en juin 2003 par le ministère des Finances a influencé le dépôt des demandes, puisque tous les travaux complétés ou suffisamment avancés à cette date pouvaient bénéficier de l'ancien taux. Dans ce contexte, qu'il y ait eu une vague de dépôts de demandes effectuées en 2003-2004 (concernant des productions à venir) suivie d'un repli en 2004-2005 n'a rien de surprenant.

Ainsi, la moyenne des trois dernières années (soit 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005) constitue probablement un bon indicateur de la « vitesse de croisière » moyenne de la mesure fiscale à l'heure actuelle. Sur cette base, nous obtenons une moyenne annuelle de 40,9 millions de dollars en frais de production totaux, et de 6,1 millions de dollars en crédits d'impôt octroyés.

Comme on peut le voir en détail au Tableau 1, pour l'ensemble de la période analysée, soit de 2000-2001 à 2004-2005, un grand total de 123 éditeurs différents¹⁰ ont déposé des demandes, lesquelles portaient sur 6 515 titres. Les dépenses totales de production déclarées étaient de 147,3 millions de dollars, dont 141,4 millions avaient été effectuées au Québec. Les dépenses de production engagées hors Québec ne représentaient donc que 5,8 millions de dollars, soit 4,0 % du total.

¹⁰ Sur ce total, au 31 mars 2005 : 16 éditeurs ont fermé boutique, sont inactifs ou ont été rachetés; 8 sont liés à d'autres éditeurs (et avaient donc, en réalité, 4 propriétaires); 2 ont renoncé au CIR (travaux trop importants effectués à l'étranger et démarche jugée non rentable); 14 n'avaient pas l'édition pour activité principale et parmi ceux-ci, seulement 7 avaient fait une demande pour plus d'un titre. À quoi s'ajoute, entre le 1^{er} avril 2005 et la rédaction de ce texte, 6 autres rachats/fusions d'entreprises. Comme pour toute structure industrielle constituée majoritairement de petites et très petites entreprises, le corpus des éditeurs est donc en évolution constante. Nous le verrons plus loin, les entrées sur le marché (et donc les nouvelles demandes de CIR) sont également nombreuses, puisque le nombre d'éditeurs est en hausse régulière. Ainsi, entre avril et novembre 2005, 11 éditeurs ont reçu un CIR pour la première fois.

Tableau 1 — Crédit d'impôt pour l'édition : principales données, total 2000-2001 à 2004-2005

En dollars

	Total	En % du total
Nombre d'entreprises	123	
Nombre de titres	6 515	
Total des dépenses de production	147 272 181	100,0 %
Dépenses de production au Québec	141 428 336	96,0 %
Dépenses de production hors Québec	5 843 845	4,0 %
Total des frais de production	152 818 458	100,0 %
Frais de préparation	90 653 266	59,3 %
dont frais de main-d'œuvre	52 360 476	34,3 %
Frais d'impression	62 165 192	40,7 %
dont frais de main-d'œuvre	19 522 730	12,8 %
Frais de main-d'œuvre totaux	71 883 206	47,0 %
Total des crédits d'impôt	22 880 209	100,0 %
Crédits d'impôt préparation	17 257 118	75,4 %
Crédits d'impôt impression	5 623 687	24,6 %

Source : SODEC

Par ailleurs, les frais totaux de production (152,8 millions de dollars sur l'ensemble de la période analysée) étaient composés à 59,3 % de frais de préparation, soit 90,7 millions de dollars, dont 52,4 millions étaient des frais de main-d'œuvre. Les coûts de main-d'œuvre représentaient ainsi 57,4 % de l'ensemble des frais de préparation¹¹. Les frais d'impression (seul le premier tirage est admissible) se chiffraient à 62,2 millions de dollars (40,7 % des frais de production totaux). Sur cette somme, les frais de main-d'œuvre déclarés représentaient 19,5 millions, soit 31,9 % des frais totaux d'impression¹².

Les frais de main-d'œuvre déclarés représentaient ainsi, au total, 71,9 millions de dollars, soit 47,0 % de l'ensemble des frais de production. Ce qui confirme bien la part importante en main-d'œuvre de l'édition de livres, en particulier dans la phase de préparation.

¹¹ Les frais de production sont constitués des frais de préparation et des frais d'impression. Dans le cas des frais de préparation, il s'agit de tous les coûts engagés pour l'édition de l'ouvrage précédant l'impression.

¹² En ce qui concerne les frais d'impression (c'est-à-dire les frais engagés et directement attribuables à la première impression de l'ouvrage, sa première reliure et son premier assemblage), les frais de main-d'œuvre admissibles, lorsque les dépenses sont versées à un sous-traitant qui n'a pas de lien de dépendance avec la société admissible, ne sont constitués que du tiers de la contrepartie. Lorsqu'il y a lien de dépendance, une preuve des frais engagés est exigée, avec un plafond du tiers des frais d'impression admissibles. Voir l'Annexe 1 pour des précisions sur les critères d'admissibilité.

Pour l'ensemble de la période analysée, 22,9 millions de dollars ont été octroyés aux éditeurs de livres québécois sous forme de crédit d'impôt, dont 17,3 millions pour la préparation des livres (soit 75,4 % des crédits d'impôt totaux) et 5,6 millions pour leur impression (24,6 % du total). Les crédits d'impôt versés ont ainsi représenté 15,0 % des frais totaux de production, soit respectivement 19,6 % des frais de préparation et 9,4 % des frais d'impression.

Comme on peut le voir à la Figure 2, toutefois, le crédit d'impôt, évalué en pourcentage des frais de production totaux, passe d'une valeur légèrement supérieure à 15 % entre 2000-2001 et 2003-2004, à 13,1 % en 2004-2005. Ce qui est évidemment le résultat direct de la modification de la mesure, à partir de juin 2003.

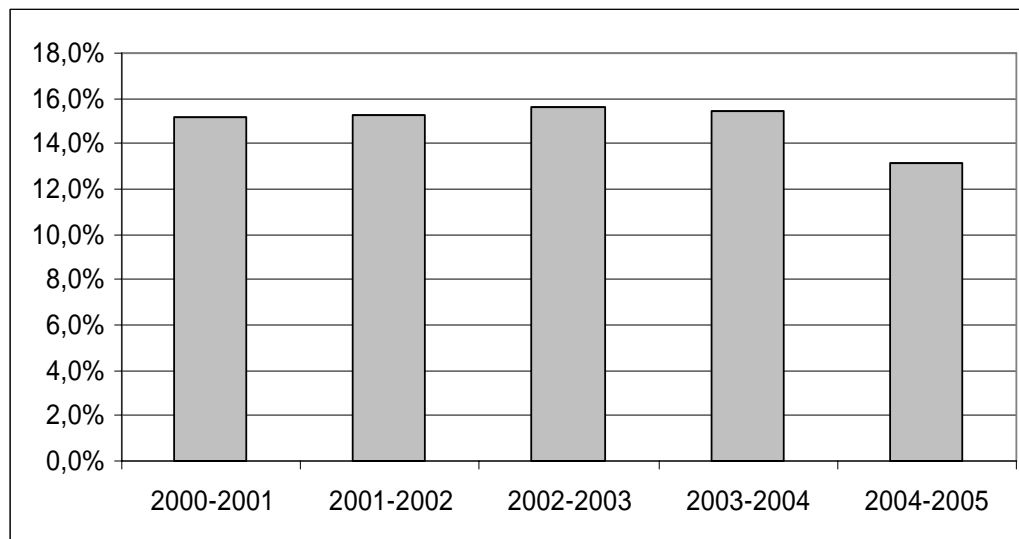
Considérant l'état des données statistiques pour l'ensemble de l'édition au Québec, il est difficile d'évaluer précisément la part du secteur québécois de l'édition ayant bénéficié, à ce jour, de la mesure du crédit d'impôt. Quelques éléments de réponse sont néanmoins possibles.

Selon les données les plus récentes sur les éditeurs de livres au Québec¹³, il y avait 237 éditeurs au Québec en 2000-2001, lesquels avaient édité 5 002 titres.

Considérant que 123 éditeurs ont bénéficié du crédit d'impôt depuis sa mise en place, cela représente environ la moitié des 237 éditeurs québécois (51,9 % d'entre eux, pour être plus précis). Et en supposant que la moyenne du nombre de titres ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt au cours des trois dernières années – soit 1 736 titres – constitue la « vitesse de croisière » actuelle de la mesure, 34,7 % de la production annuelle des éditeurs bénéficie du crédit d'impôt. Ce qui en fait une mesure très importante financièrement pour les éditeurs soutenus.

¹³ Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2004.

Figure 2 — Évolution du crédit d'impôt pour l'édition, en pourcentage des frais de production totaux



Source : SODEC

Environ la moitié des éditeurs et plus du tiers de la production éditoriale québécoise bénéficie donc de la mesure d'aide fiscale à l'édition, ce qui a un impact certain sur l'industrie. Par contre, on peut également se demander pourquoi il n'y a pas davantage d'éditeurs qui en ont bénéficié ? D'une part, la mesure n'est peut-être pas encore arrivée à maturité, si bien que d'autres éditeurs sont susceptibles, au cours des prochaines années, de déposer des demandes. D'autre part, certains éléments structurels (propriété étrangère des entreprises, organisme à but non lucratif, manque d'information sur la mesure, insuffisance des ressources humaines et financières nécessaires pour compléter les demandes, caractère moins adapté de la mesure aux petites entreprises, productions à compte d'auteur, admissibilité, etc.) pourraient jouer un rôle.

Il est malheureusement impossible, en l'état actuel des données, de préciser le rôle respectif de ces différents facteurs. Ce qui est certain, toutefois, c'est que le taux d'utilisation de la mesure est susceptible de varier en fonction des caractéristiques des éditeurs et de leur type de production. C'est pourquoi il est important de présenter les statistiques en fonction du caractère agréé ou non des éditeurs (section 1.2) et de leur spécialisation (section 1.3).

1.2 Impact de l'agrément des éditeurs

Depuis son implantation en 1981, la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q. chap. D-8.1, ou « Loi 51 ») structure de façon importante les relations intersectorielles au sein de la filière du livre, en particulier par les conditions d'obtention de l'agrément. Un éditeur, pour être agréé, doit être à 100 % de propriété

québécoise et avoir publié au moins 5 titres d'auteurs québécois ou posséder un inventaire d'au moins 15 titres d'auteurs québécois. Pour les maisons d'édition d'art, les exigences sont d'avoir publié 3 titres ou de posséder un inventaire de 5 titres d'auteurs québécois. Pour les maisons d'édition existant depuis moins de 3 ans, on exige respectivement 5 titres publiés et 8 titres en inventaire d'auteurs québécois. L'éditeur doit également être à jour dans l'acquittement des droits dus aux auteurs.

Pour un éditeur, l'intérêt d'être agréé vient de ce que cet agrément est nécessaire pour avoir accès à l'aide gouvernementale québécoise. Au contraire de l'aide octroyée par la SODEC dans le cadre de son programme d'aide à l'édition, le crédit d'impôt peut être versé à un éditeur qui n'est pas agréé, en autant que celui-ci soit de propriété québécoise et que les livres faisant l'objet d'une demande soient admissibles¹⁴.

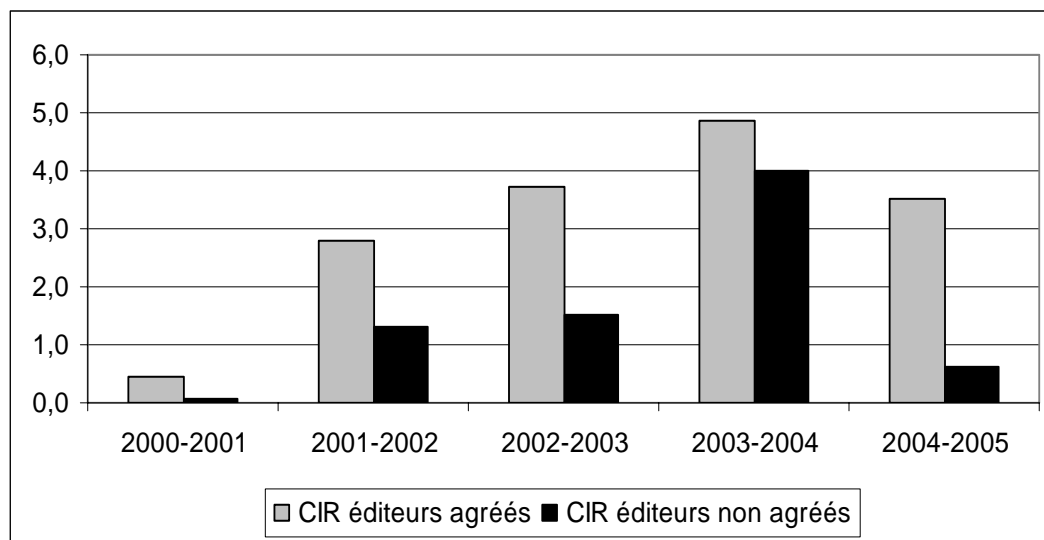
Or, comme on peut le constater à la lecture de la Figure 3, si ce sont les éditeurs agréés qui ont le plus rapidement bénéficié de la mesure fiscale, les éditeurs non agréés (notamment des éditeurs scolaires et de livres pratiques, comme nous le verrons dans la section suivante) ont également largement bénéficié de la mesure à partir de 2001-2002, et particulièrement en 2003-2004.

Les crédits d'impôt versés à des éditeurs agréés, qui étaient d'un peu plus de 400 000 \$ en 2000-2001, sont passés à 2,8 millions de dollars l'année suivante, puis à 3,7 millions en 2002-2003 et 4,9 millions en 2003-2004, avant de glisser à 3,5 millions en 2004-2005. Quant aux éditeurs non agréés, ils ont reçu des crédits d'impôt d'un peu moins de 60 000 \$ en 2000-2001, montant qui est passé à 1,3 million et à 1,5 million les deux années suivantes, et finalement à 4 millions de dollars en 2003-2004 – une somme représentant 45 % du crédit d'impôt total versé au cours de cette année – avant de retomber à 600 000 \$ en 2004-2005.

¹⁴ L'auteur du livre, en particulier, doit être résident québécois, ou lorsqu'il y a plusieurs auteurs, au moins 50 % de ceux-ci doivent être résidents québécois. Pour consulter l'ensemble des critères d'admissibilité, voir l'Annexe 1.

Figure 3 — Évolution du CIR édition en fonction de l'agrément des éditeurs

En millions de dollars



Source : SODEC

C'est donc surtout du côté des éditeurs non agréés que l'on note le caractère exceptionnellement élevé des demandes et crédits obtenus en 2003-2004. En fait, une analyse plus fine nous permet de constater que la variation des crédits obtenus entre 2003-2004 et 2004-2005 par trois éditeurs scolaires et par trois éditeurs actifs dans le livre pratique et la littérature générale, représente près de la totalité de la baisse de 4,7 millions de dollars de crédit d'impôt totaux enregistrée entre ces deux mêmes années. C'est donc dire que ces six éditeurs ont massivement concentré le dépôt de leurs demandes (lesquelles comportaient une production à venir) en 2003-2004, juste avant la modification du taux du crédit d'impôt.

On trouvera au Tableau 2, une comparaison des principales données pour les éditeurs agréés et non agréés, pour l'ensemble de la période 2000-2001 à 2004-2005. Sur les 123 éditeurs ayant bénéficié de la mesure fiscale depuis son introduction, 90 étaient agréés (73,2 % du total) et 33 ne l'étaient pas (26,8 %). Les éditeurs agréés ont été soutenus pour la production de 5 724 titres (87,9 % du total) et les éditeurs non agréés pour 791 titres (12,1 % du total).

La proportion des dépenses effectuées hors Québec était sensiblement la même pour les uns et les autres (4,0 % pour les éditeurs agréés contre 3,8 % pour les non agréés), tout comme la part des frais de main-d'œuvre dans les frais de production totaux (respectivement 47,5 % contre 45,7 %).

Tableau 2 — Comparaison entre éditeurs agréés et non agréés, total 2000-2001 à 2004-2005

En dollars

	Ensemble des éditeurs	Éditeurs agréés	En % du total	Éditeurs non agréés	En % du total
Nombre d'entreprises	123	90	73,2 %	33	26,8 %
Nombre de titres	6 515	5 724	87,9 %	791	12,1 %
Total des dépenses de production	147 272 181	109 612 613	74,4 %	37 563 951	25,5 %
Dépenses de prod. au Québec	141 428 336	105 288 906	74,4 %	36 139 430	25,6 %
Dépenses de prod. hors Québec	5 843 845	4 419 324	75,6 %	1 424 521	24,4 %
en % des dépenses totales	4,0 %	4,0 %		3,8 %	
Total des frais de production	152 818 458	113 630 594	74,4 %	39 187 864	25,6 %
Frais de préparation	90 653 266	64 429 275	71,1 %	26 223 991	28,9 %
dont frais de main-d'œuvre	52 360 476	38 291 311	73,1 %	14 069 165	26,9 %
Frais d'impression	62 165 192	49 201 319	79,1 %	12 963 873	20,9 %
dont frais de main-d'œuvre	19 522 730	15 695 116	80,4 %	3 827 614	19,6 %
Frais de main-d'œuvre totaux	71 883 206	53 986 427	75,1 %	17 896 779	24,9 %
en % des frais totaux	47,0 %	47,5 %		45,7 %	
Total des crédits d'impôt	22 880 209	16 695 424	73,0 %	6 184 785	27,0 %
Crédits d'impôt préparation	17 257 118	12 203 920	70,7 %	5 053 198	29,3 %
Crédits d'impôt impression	5 623 687	4 492 100	79,9 %	1 131 587	20,1 %

Source : SODEC

On remarquera toutefois que la part des éditeurs non agréés dans les dépenses de production, les frais totaux et les crédits d'impôt octroyés oscille entre 21 % et 29 %, ce qui est nettement supérieur à leur part dans le nombre de titres (12,1 %). Les éditeurs non agréés ayant produit beaucoup moins de titres en moyenne que les éditeurs agréés (24,0 titres en moyenne par éditeur, contre 63,6), cela implique évidemment que les frais de production moyens par titre étaient plus élevés. De même, on notera que la part des frais d'impression des éditeurs non agréés était en moyenne moins élevée que leurs parts dans les autres catégories de frais (leurs frais d'impression représentaient 20,9 % du total, contre 28,9 % pour leurs frais de préparation). Ces différences s'expliquent dans une large mesure par les caractéristiques de l'édition de livres pratiques et de livres scolaires et didactiques, lesquels constituent la majorité des livres publiés par les éditeurs non agréés.

Il est possible d'examiner plus en détail cette question en analysant les données disponibles par titre¹⁵, lesquelles permettent de calculer des moyennes par éditeur et par titre. Comme on peut le voir au Tableau 3, les données permettent de distinguer nettement les éditeurs agréés et les éditeurs non agréés.

Tableau 3 — Indicateurs sur la production de livres au Québec en fonction de l'agrément, d'après un échantillon de titres, de 2000-2001 à 2003-2004

En dollars

	Ensemble des éditeurs	Éditeurs agréés	Éditeurs non agréés
Nombre d'entreprises	105	78	27
Nombre de titres	2 935	2 500	435
Moyennes par entreprise			
Nombre de titres	28,0	32,1	16,1
Frais totaux	685 434	661 819	956 749
dont frais de préparation	417 484	369 791	678 961
dont frais d'impression	267 951	292 028	277 787
Frais de main-d'œuvre	324 573	311 009	459 927
en % des frais totaux	47,4%	47,0%	48,1%
Crédits d'impôt	107 040	99 430	160 741
en % des frais totaux	15,6%	15,0%	16,8%
Moyennes par titre			
Frais totaux	26 390	20 649	59 384
dont frais de préparation	16 073	11 537	42 142
dont frais d'impression	10 316	9 111	17 242
Frais de main-d'œuvre	12 496	9 703	28 547
Crédits d'impôt	4 121	3 102	9 977

Source : SODEC

Selon les données de cet échantillon, les éditeurs non agréés, beaucoup moins nombreux et soumettant, en moyenne, deux fois moins de titres que les éditeurs agréés, avaient des frais de préparation par entreprise qui étaient de près du double des premiers, tandis que leurs frais d'impression étaient légèrement inférieurs. Cela s'explique aisément par les statistiques par titre : les frais totaux par titre des éditeurs non agréés étaient trois fois plus élevés que ceux des éditeurs agréés (59 384 \$ contre 20 649 \$). Mais ce sont principalement les frais de préparation qui se démarquent (ils sont près de quatre fois plus élevés, à 42 142 \$ contre 11 537 \$ par titre), les frais d'impression étant quant à eux le double (17 242 \$ contre 9 111 \$ par titre). C'est ce qui permet

¹⁵ Rappelons qu'il s'agit d'un échantillon – substantiel – de données comportant un ensemble de renseignements disponibles par titre.

d'expliquer que pour les éditeurs non agréés, non seulement le crédit d'impôt obtenu est plus élevé par titre (9 977 \$ contre 3 102 \$), mais aussi par entreprise (160 741 \$ contre 99 430 \$).

Pour mieux préciser l'impact relatif du CIR sur les éditeurs, selon que ceux-ci sont agréés ou non, il est évidemment essentiel de préciser quelques données financières concernant les uns et les autres. On trouvera, au Tableau 4, de telles données pour l'année 2000-2001, plus récente année pour laquelle nous disposons de données financières complètes.

Tableau 4 — Principales données financières des éditeurs agréés et non agréés au Québec, 2000-2001

	Ensemble des éditeurs	Éditeurs agréés	Éditeurs non agréés
Nombre d'entreprises	237	143	94
Nombre d'ouvrages édités	5 002	3 466	1 536
Revenus totaux ('000 \$)	389 741	180 614	209 127
Ventes de livres ('000 \$)	348 245	149 444	200 585
en % des revenus totaux	89,4%	82,7%	95,9%
Subventions ('000 \$)	23 453	19 036	4 417
en % des revenus totaux	6,0%	10,5%	2,1%
Marge bénéficiaire des activités liées à l'édition de livres	1,7%	-1,2%	4,2%
CIR			
Nombre d'entreprises	123	90	33
Nombre de titres ¹	1 736	1 535	201
Crédits d'impôt ¹ ('000 \$)	6 093	4 462	1 631
en % des revenus totaux	1,6%	2,5%	0,8%

¹ Moyenne de 2002-2003 à 2004-2005

Source : OCCQ (2004), *op. cit.*, p.96-109 et SODEC

Considérant qu'il y avait 143 éditeurs agréés et 94 éditeurs non agréés en 2000-2001, ce sont donc 62,9 % des éditeurs agréés qui ont bénéficié d'une aide fiscale (90 sur 143), contre seulement 35,1 % des éditeurs non agréés (33 sur 94), un écart important. De même, la moyenne du nombre de titres ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt au cours des trois dernières années (nous posons ici de nouveau l'hypothèse que la moyenne de ces trois années équivaut à la « vitesse de croisière » de la mesure fiscale) représentait 44,3 %

du nombre de titres édités par les éditeurs agréés en 2000-2001 (1 535 titres sur 3 466), mais seulement 13,1 % pour les éditeurs non agréés (201 titres sur 1 536).

On notera par ailleurs que les données présentées sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec permettent de chiffrer à 171 le nombre d'éditeurs agréés en mai 2005¹⁶. La part de ceux-ci ayant déjà bénéficié d'un crédit d'impôt baisserait alors à 51,5 %. Malgré la prolifération des éditeurs agréés au Québec¹⁷, c'est donc au minimum la moitié de ceux-ci qui ont bénéficié du crédit d'impôt. Cette « prolifération » étant principalement soutenue par la création de nouvelles entreprises, il ne serait guère surprenant qu'il existe un certain décalage temporel entre la création de ces entreprises et leur recours au CIR, considérant les difficultés organisationnelles ou de gestion de l'information typiques des jeunes entreprises. Quoiqu'il en soit, un fait incontournable demeure : les éditeurs non agréés ont beaucoup moins recours à la mesure fiscale que les éditeurs agréés.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que plusieurs éditeurs, agréés ou non, n'aient pas recours au CIR. Une première explication renvoie à l'admissibilité des entreprises et des ouvrages (voir en Annexe 1 la description détaillée des critères d'admissibilité). Selon les règles en vigueur, en effet, un éditeur doit être sous contrôle québécois et ne pas être exonéré d'impôt pour être admissible, et seuls les livres d'auteurs québécois sont admissibles à la mesure fiscale. De ce fait, les entreprises sous contrôle étranger, même lorsque le travail d'édition a lieu au Québec, celles qui constituent des organismes sans but lucratif ou qui n'éditent que des auteurs étrangers ne sont pas en mesure de bénéficier du crédit d'impôt. Ainsi, un examen rapide permet d'identifier pas moins de 16 éditeurs à but non lucratif ayant publié plus de 10 titres depuis 2000.

Par ailleurs, un certain nombre d'éditeurs pourraient bénéficier du CIR, mais ne font pas de demande. Là encore, on peut identifier 28 éditeurs (dont 12 ont déjà reçu du soutien de la part du programme d'aide à l'édition de la SODEC) ayant publié plus de 10 titres depuis 2000 et qui n'ont jamais déposé de demandes de CIR. La méconnaissance de la mesure, la jeunesse de l'entreprise ou la perception que les coûts associés à la rédaction d'une demande ne sont pas justifiés par les bénéfices escomptés, constituent des éléments susceptibles de freiner le recours à la mesure. Éléments qui pourraient jouer, en particulier dans le cas d'éditeurs qui produisent peu ou irrégulièrement, ou pour ceux qui éditent à compte d'auteur. Dans un cas comme dans l'autre, avec le passage du temps le nombre d'éditeurs qui feront des demandes de CIR devrait augmenter. Mais il convient de souligner

¹⁶ Voir <http://editeur.francite.net/recherche/resultat.asp?transmettre=soumettre> (dernier accès le 10 mai 2005)

¹⁷ Le mot n'est pas trop fort : on en recensait 98 en 1995, 116 en 1998, 143 en 2001 et 171 en 2005 (Ménard, M. (2001), *Les chiffres des mots - Portrait économique du livre au Québec*, SODEC, Montréal et Observatoire de la culture et des communications du Québec, op. cit.

que la plupart des éditeurs agréés admissibles à la mesure et qui n'ont jamais fait de demande sont de petite ou très petite taille.

Comme on peut le noter, en revanche (toujours au Tableau 4), bien qu'ils soient moins nombreux, les revenus totaux de l'ensemble des éditeurs non agréés au Québec en 2000-2001 étaient supérieurs à ceux des éditeurs agréés (209,1 millions de dollars contre 180,6), et l'écart était encore plus important en ce qui concernait les seules ventes de livres (200,6 millions contre 149,4). Pour autant, les subventions reçues (toutes sources confondues) étaient largement supérieures pour les éditeurs agréés que non agréés (19,0 millions de dollars contre 4,4 millions). Les subventions représentaient ainsi 10,5 % des revenus des premiers, et seulement 2,1 % des revenus des seconds. Ce qui ne doit pas forcément surprendre, considérant la présence, parmi les éditeurs non agréés, de plusieurs importantes entreprises de propriété étrangère et le fait que, pour être admissible au soutien de la SODEC, il faut être agréé, et pour le Conseil des arts du Canada il faut être de propriété canadienne. On notera également que les subventions, plus importantes pour les éditeurs agréés, compensent en partie leur rentabilité déficiente dans l'activité livre (-1,2 % des revenus), alors qu'elle est positive pour les éditeurs non agréés (4,2 % des revenus).

En se basant sur la moyenne des trois dernières années, les éditeurs agréés ont reçu en moyenne tout près de 4,5 millions de dollars par année en CIR, contre 1,6 million pour les éditeurs non agréés. Cela représentait, en supposant que les revenus des éditeurs au cours des trois dernières années soient les mêmes qu'en 2000-2001, respectivement 2,2 % et 1,0 % des revenus totaux de ces deux groupes. Ce qui constitue un apport non négligeable à la trésorerie des éditeurs et un complément important aux sources plus traditionnelles de soutien public à l'édition, surtout lorsqu'on considère l'état déficient de la rentabilité de l'édition de livres au Québec.

1.3 Impact de la spécialisation des éditeurs

Les éditeurs ne forment évidemment pas un tout homogène. Il existe de grandes différences structurelles entre éditeurs spécialisés dans des domaines différents. De nombreux éléments distinguent, en particulier, l'éditeur de littérature générale de l'éditeur de livres scolaires et didactiques.

L'éditeur de littérature générale (création littéraire, littérature et albums jeunesse, essais en sciences humaines, livres pratiques, bandes dessinées, etc.) doit anticiper une demande qui se fonde sur une valorisation hautement aléatoire de la part du consommateur. C'est donc cet éditeur qui, et de loin, est le plus soumis aux diktats du best-seller et de la rotation rapide des titres. La plupart du temps, il décide des titres à publier parmi les nombreux manuscrits non sollicités qu'il reçoit, mais il peut lui arriver de commander un livre à des auteurs en particulier. Aux fins de la présente analyse, nous distinguerons les éditeurs de

livres pratiques des autres (que nous qualifierons d'éditeurs de littérature générale), le premier groupe comprenant des éditeurs d'importance produisant des titres avec de gros tirages, les seconds regroupant la plus grande part des petits éditeurs.

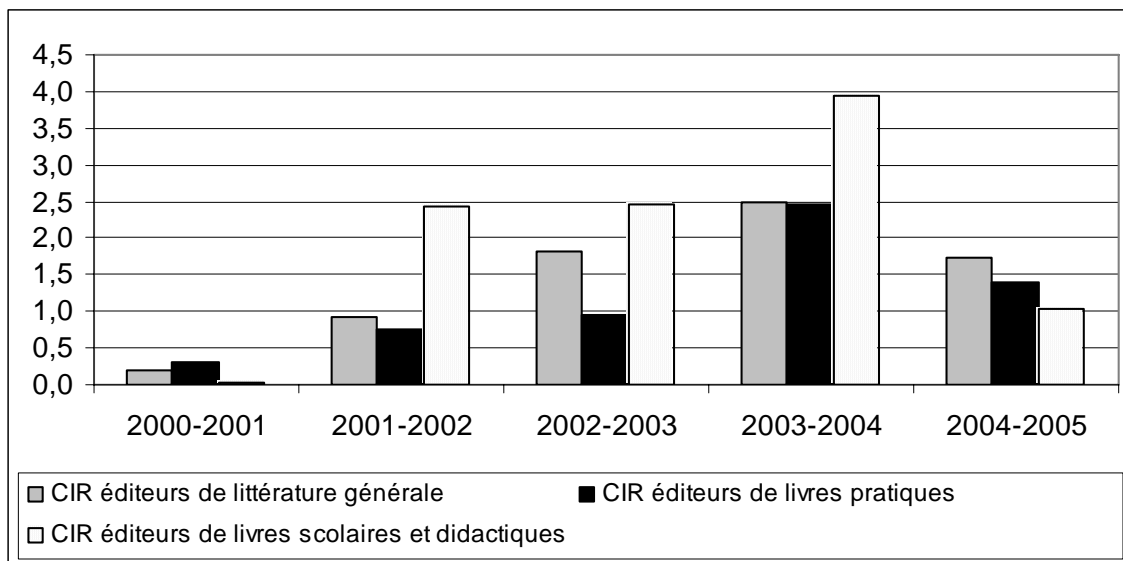
Dans les segments scolaire et didactique, les éditeurs de livres scolaires (dont la principale activité est de produire des livres destinés à l'enseignement primaire et secondaire) commandent (en fonction des programmes pédagogiques) le plus souvent les manuscrits aux auteurs, produisent en fonction d'exigences établies par les programmes du ministère de l'Éducation, assument d'énormes coûts de développement de même qu'un suivi auprès des enseignants, en plus de distribuer le plus souvent leur propre production. Il s'agit donc dans une large mesure d'une logique d'appel d'offres aux auteurs et qui intègre une composante de service très présente dans la production. La production des éditeurs de livres didactiques (dont la principale activité est de produire des ouvrages destinés à l'enseignement collégial et universitaire, mais également, aux fins du CIR, à la formation technique et professionnelle) est également liée aux besoins spécifiques de l'enseignement, mais aussi aux exigences de la diffusion de la recherche scientifique. L'offre émane souvent, dans le livre didactique, de professeurs qui se transforment en auteurs et offrent leur manuscrit à un éditeur.

Il est donc pertinent de tenter de repérer s'il existe des particularités reliées à la spécialisation des éditeurs. Dans le cadre de la présente analyse, la spécialisation est déterminée en fonction des activités principales de l'entreprise. On trouvera, à la Figure 4, la répartition des CIR octroyés aux éditeurs en fonction de leur spécialisation, soit les éditeurs de littérature générale, de livres pratiques et de livres scolaires et didactiques, de 2000-2001 à 2004-2005.

Comme on peut le voir, le comportement des uns et des autres se distingue sensiblement. La progression des CIR obtenus par les éditeurs de littérature générale est croissante entre 2000-2001 et 2003-2004, passant de 0,2 million de dollars à 2,5 millions, et le retrait est modéré en 2004-2005, à 1,7 million. Pour les éditeurs de livres pratiques, au contraire, les CIR demeurent peu élevés tout au long de la période – ils n'atteignent que 1 million de dollars en 2002-2003 et 1,4 million en 2004-2005 – à l'exception de 2003-2004, où ils furent exceptionnels, à 2,5 millions de dollars. Enfin, les CIR obtenus par les éditeurs de livres scolaires et didactiques atteignent 2,4 et 2,5 millions de dollars en 2001-2002 et 2002-2003, et pas moins de 3,9 millions de dollars en 2003-2004. En revanche, la chute en 2004-2005, à 1 million de dollars, est la plus importante de toutes.

Figure 4 — Évolution du CIR édition en fonction de la spécialisation des éditeurs, de 2000-2001 à 2004-2005

En millions de dollars



Source : SODEC

Deux constats majeurs, par conséquent, à partir de la seule lecture de cette figure : 1) les éditeurs scolaires s'accaparent une part massive du total des crédits octroyés ; 2) la forte baisse du CIR entre 2003-2004 et 2004-2005 – principalement redevable à l'anticipation de la modification des taux en juin 2003 – s'explique pour la plus grande part par le comportement des éditeurs de livres pratiques et de livres scolaires et didactiques, qui sont précisément ceux dont la planification des titres en production repose sur des échelles temporelles plus longues, ce qui leur permet une plus grande flexibilité dans le choix des dates de dépôt des demandes.

Le Tableau 5 présente de l'information plus détaillée sur les CIR obtenus par ces trois groupes d'éditeurs.

Comme on peut le constater, les éditeurs de littérature générale représentent 48,8 % du nombre total d'éditeurs ayant bénéficié, au cours des cinq dernières années, d'un CIR édition et 51,7 % du nombre de titres déposés. Les éditeurs de livres pratiques représentaient 33,3 % du nombre total d'éditeurs et 28,3 % du nombre de titres, tandis que les éditeurs scolaires et didactiques ne représentaient que 17,9 % du nombre d'éditeurs et 20,0 % du nombre de titres.

Tableau 5 — Comparaison en fonction de la spécialisation des éditeurs, total 2000-2001 à 2004-2005

En dollars

	Littérature générale	En % du total	Livres pratiques	En % du total	Livres scolaires et didactiques	En % du total	Total
Nombre d'entreprises	60	48,8%	41	33,3%	22	17,9%	123
Nombre de titres	3 366	51,7%	1 846	28,3%	1 303	20,0%	6 515
Total des dépenses de production	46 314 665	31,4%	43 460 508	29,5%	57 497 008	39,0%	147 272 181
Dépenses de prod. au Québec	44 343 850	31,4%	40 823 603	28,9%	56 260 883	39,8%	141 428 336
Dépenses de prod. hors Québec	1 970 815	33,7%	2 636 905	45,1%	1 236 125	21,2%	5 843 845
en % des dépenses totales	4,3%		6,1%		2,1%		4,0%
Total des frais de production	47 858 097	31,3%	44 477 489	29,1%	60 482 872	39,6%	152 818 458
Frais de préparation	27 212 965	30,0%	21 192 242	23,4%	42 248 059	46,6%	90 653 266
dont frais de main-d'œuvre	16 978 682	32,4%	11 383 686	21,7%	23 998 108	45,8%	52 360 476
Frais d'impression	20 645 132	33,2%	23 285 247	37,5%	18 234 813	29,3%	62 165 192
dont frais de main-d'œuvre	6 412 284	32,8%	7 001 215	35,9%	6 109 231	31,3%	19 522 730
Frais de main-d'œuvre totaux	23 390 966	32,5%	18 384 901	25,6%	30 107 339	41,9%	71 883 206
en % des frais totaux	48,9%		41,3%		49,8%		47,0%
Total des crédits d'impôt	7 026 512	30,7%	5 970 035	26,1%	9 883 661	43,2%	22 880 209
Crédit d'impôt préparation	5 189 224	30,1%	3 931 936	22,8%	8 135 958	47,1%	17 257 118
Crédit d'impôt impression	1 837 884	32,7%	2 038 099	36,2%	1 747 704	31,1%	5 623 687

Source : SODEC

Pour autant, ce sont les éditeurs de livres scolaires et didactiques qui ont déposé la plus importante production, celle-ci représentant 39,0 % des frais de production totaux, contre 31,4 % pour les éditeurs de littérature générale et 29,5 % pour les éditeurs de livres pratiques. On remarquera par ailleurs que ce sont les éditeurs de livres scolaires et didactiques qui ont la part des dépenses de production hors Québec la moins élevée, à 2,1 %, celle des éditeurs de livres pratiques étant de 6,1 % et celle des éditeurs de littérature générale de 4,3 %. Quant à la part de la main-d'œuvre dans les frais de production totaux, elle était sensiblement la même pour les éditeurs de littérature générale et de livres scolaires et didactiques (respectivement 48,9 % et 49,8 %), mais sensiblement inférieure pour les éditeurs de livres pratiques (41,3 %).

En cohérence avec l'importance de leur frais de production, ce sont évidemment les éditeurs de livres scolaires et didactiques qui, depuis la mise en place du CIR, se sont accaparé la plus grande part des CIR, avec 43,2 % du total (soit 9,9 millions de dollars). Suivent les éditeurs de littérature générale (7,0 millions de dollars pour 30,7 % du total) et les éditeurs de livres pratiques (6,0 millions pour 26,1 %). C'est principalement du côté des

frais de préparation que les éditeurs de livres scolaires et didactiques se démarquent, puisqu'ils accaparent pas moins de 46,6 % des CIR octroyés à cette fin, alors qu'ils ne représentent que 20,0 % du nombre de titres et 39,6 % des frais de production totaux. À l'inverse, pour les éditeurs de livres pratiques, c'est leur part dans les CIR octroyés pour frais d'impression qui se démarque le plus (37,5 % du total, alors qu'ils ne représentent que 28,3 % des titres et 29,1 % des frais de production totaux).

Ces différents éléments soulignent évidemment l'existence de caractéristiques de production propres à chaque spécialisation. Ce que l'on peut précisément spécifier grâce aux données disponibles par titre pour la période 2000-2001 à 2003-2004 – lesquelles, rappelons-le, permettent de calculer des moyennes par éditeur et par titre.

Comme on peut le voir au Tableau 6, les éditeurs de littérature générale représentent plus de la moitié du nombre d'éditeurs soutenus par le CIR et également plus de la moitié des titres édités. C'est donc sans grande surprise que l'on note qu'à 31,1 titres par éditeur en moyenne, il s'agit de la spécialisation la plus active de ce point de vue. Il s'agit pourtant de la spécialisation pour laquelle les éditeurs ont déclaré les frais totaux par entreprise les plus faibles, tout comme les frais de main-d'œuvre. Ainsi, le CIR obtenu par entreprise entre 2000-2001 et 2003-2004 était en moyenne de 70 507 \$. Cette même somme était de 96 868 \$ pour les éditeurs de livres pratiques, et de pas moins de 252 934 \$ pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques.

Ces écarts s'expliquent par l'importance relative, quant au chiffre d'affaires, de ces différents éditeurs¹⁸. Mais ils s'expliquent aussi par le coût inhérent à chaque type de production. Ainsi, les éditeurs de littérature générale ont déclaré des frais totaux de 14 971 \$ par titre, dont 8 531 \$ en frais de préparation. Sur ce total, les frais de main-d'œuvre représentaient 7 223 \$, pour un crédit d'impôt moyen de 2 268 \$ par titre.

En moyenne par titre, les frais totaux des éditeurs de livres pratiques atteignaient près du double de ceux des éditeurs de littérature générale, avec 28 066 \$ (dont seulement 12 977 \$ en frais de préparation). Les frais de main-d'œuvre étaient de 11 974 \$ par titre, et le CIR moyen par titre était de 3 986 \$.

Les coûts de production dans le domaine du livre scolaire et didactique sont le plus souvent très lourds, comme en font foi des frais totaux par titre de 63 295 \$ pour les éditeurs de ce type de livre (dont un imposant 46 626 \$ en frais de préparation). Les frais de main-d'œuvre par titre étaient en moyenne de 31 446 \$, et le CIR obtenu par titre s'élevait à

¹⁸ Comme on pourra le constater au Tableau 7, le revenu moyen des éditeurs de littérature générale (livres pratiques compris) au Québec en 2000-2001 était de 1,3 million de dollars, alors que celui des éditeurs de livres scolaires et didactiques était deux fois plus important, à 2,7 millions de dollars.

10 709 \$, soit près de cinq fois plus que les éditeurs de littérature générale, et deux fois et demie la valeur moyenne du CIR par titre des éditeurs de livres pratiques.

Tableau 6 — Indicateurs sur la production de livres au Québec en fonction de la spécialisation des éditeurs, d'après un échantillon de titres, de 2000-2001 à 2003-2004

En dollars

	Ensemble des éditeurs	Littérature générale	Livres pratiques	Livres scolaires et didactiques
Nombre d'entreprises	105	55	30	21
Nombre de titres	2 935	1 710	729	496
Moyenne par entreprise				
Nombre de titres	28,0	31,1	24,3	23,6
Frais totaux	685 434	465 455	681 994	1 494 964
dont frais de préparation	417 484	265 251	315 339	1 101 271
dont frais d'impression	267 951	200 204	366 655	393 693
Frais de main-d'œuvre	324 573	224 560	290 959	742 721
en % des frais totaux	47,4%	48,2%	42,7%	49,7%
Crédits d'impôt	107 040	70 507	96 868	252 934
en % des frais totaux	15,6%	15,1%	14,2%	16,9%
Moyenne par titre				
Frais totaux	26 390	14 971	28 066	63 295
dont frais de préparation	16 073	8 531	12 977	46 626
dont frais d'impression	10 316	6 439	15 089	16 668
Frais de main-d'œuvre	12 496	7 223	11 974	31 446
Crédits d'impôt	4 121	2 268	3 986	10 709

Source : SODEC

Pour mieux préciser l'impact relatif du CIR sur les éditeurs selon leur spécialisation, il est utile de présenter quelques données financières concernant les uns et les autres. On trouvera, au Tableau 7, de telles données pour l'année 2000-2001, plus récente année pour laquelle nous disposons de données financières complètes sur ce secteur. Signalons toutefois que cette compilation ne permet pas de distinguer les éditeurs de livres pratiques parmi la grande catégorie des éditeurs de littérature générale.

Bien que les comparaisons ne soient pas parfaites, on peut considérer qu'environ 55,5 % des éditeurs de littérature générale (soit 101 sur 182 éditeurs recensés en 2001) au Québec ont pu bénéficier d'une aide fiscale entre 2000-2001 et 2004-2005. En revanche, seulement 40 % du nombre d'éditeurs de livres scolaires et didactiques recensés en 2000-2001 (soit 22

sur 55) ont bénéficié d'une aide fiscale au cours des cinq dernières années¹⁹. De même, la moyenne du nombre de titres ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt au cours des trois dernières années représentait 40,3 % du nombre de titres édités par les éditeurs de littérature générale en 2000-2001 (1 397 titres sur 3 466), mais seulement 22,0 % pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques (338 titres sur 1 536). Ce moindre recours à la mesure fiscale de la part des éditeurs de livres scolaires et didactiques s'explique en bonne partie par la présence d'importants éditeurs de propriété étrangère dans ce secteur. On recoupe ainsi les écarts déjà mentionnés en ce qui concerne les parts relatives du recours au CIR en fonction de l'agrément des éditeurs.

Tableau 7 — Principaux indicateurs sur les éditeurs de livres au Québec, en fonction de la spécialisation des éditeurs, 2000-2001

En milliers de dollars

	Ensemble des éditeurs	Éditeurs de littérature générale	Éditeurs de livres scolaires et didactiques
Nombre d'entreprises	237	182	55
Nombre d'ouvrages édités ¹	5 002	3 466	1 536
Revenus totaux ('000\$)	389 741	243 687	146 053
Ventes de livres ('000\$)	348 245	217 359	130 885
en % des revenus totaux	89,4%	89,2%	89,6%
Subventions ('000\$)	23 453	16 391	7 062
en % des revenus totaux	6,0%	6,7%	4,8%
Marge bénéficiaire des activités liées à l'édition de livres	1,7%	-0,5%	5,5%
CIR			
Nombre d'entreprises	123	101	22
Nombre de titres ²	1 736	1 397	338
Crédits d'impôt ² ('000\$)	6 093	3 615	2 479
en % des revenus totaux	1,6%	1,5%	1,7%

¹ Par l'ensemble des éditeurs (et non en fonction de la spécialisation des éditeurs)

² Moyenne de 2002-2003 à 2004-2005

Source : OCCQ (2004), *op. cit.*, p.96 et 100

¹⁹ Mentionnons que le secteur a profondément évolué depuis 2000-2001, dernière année pour laquelle on possède des données financières, étant soumis à une forte vague de consolidation. Des 22 éditeurs scolaires ayant reçu des CIR au cours des 3 dernières années (voir le Tableau 7), il n'y avait plus, à l'automne 2005, que 12 entreprises distinctes.

Comme on peut le noter, toujours au Tableau 7, les revenus totaux des éditeurs de littérature générale (lesquels comprennent, dans ce cas-ci, rappelons-le, les éditeurs de livres pratiques) étaient de 243,7 millions de dollars, contre 146,1 millions pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques. L'écart est du même ordre en ce qui concerne les ventes de livres (217,3 contre 130,9 millions de dollars). Les subventions reçues (toutes sources confondues²⁰) étaient largement supérieures pour les éditeurs de littérature générale (16,4 millions) que pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques (7,1 millions). Les subventions représentaient ainsi 6,7 % des revenus des premiers, contre 4,8 % pour les seconds. Encore une fois, le taux de subvention plus élevé des éditeurs de littérature générale compense en partie leur rentabilité déficiente dans les activités liées à l'édition de livres (taux de profit de -0,5 %, contre 5,5 % pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques). Mais il s'explique surtout par la présence de plusieurs importantes entreprises de propriété étrangère dans le domaine scolaire et la non admissibilité du livre scolaire au programme d'aide à l'édition de la SODEC et du Conseil des arts du Canada.

Enfin, en se basant sur la moyenne des trois dernières années, les éditeurs de littérature générale ont reçu 3,6 millions de dollars par année en CIR, contre 2,5 millions pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques. Cela représentait, en supposant que les revenus des éditeurs au cours des trois dernières années soient les mêmes qu'en 2000-2001, respectivement 1,5 % et 1,7 % des revenus totaux de ces deux groupes. Ce qui constitue un apport non négligeable, et qui plus est, sensiblement égal pour les deux groupes d'éditeurs. Le CIR constitue ainsi en quelque sorte une mesure d'équilibre pour les éditeurs scolaires dont la production n'est pas admissible aux subventions québécoises.

1.4 Répartition géographique et concentration des entreprises

Offrir un accès au livre qui soit le plus équilibré et le plus diversifié possible pour l'ensemble de la population québécoise est l'un des principaux objectifs de l'intervention gouvernementale dans le domaine du livre au Québec depuis les années 60. Pour atteindre cet objectif, la création et la consolidation d'un véritable réseau de librairies sur l'ensemble du territoire québécois demeurent essentielles.

A priori, une répartition géographique équilibrée des éditeurs semble moins vitale que celle des points de vente de livres. On peut néanmoins considérer qu'une forte représentation régionale des éditeurs peut grandement favoriser un accès au marché pour les auteurs qui habitent en région. En effet, même si, en cette ère de communication tous azimuts et d'Internet, les distances deviennent moins importantes, il n'en demeure pas moins que dans

²⁰ Le soutien attribué aux éditeurs est essentiellement octroyé par la SODEC pour le Québec, et par Patrimoine Canada (PADIÉ) et le Conseil des arts du Canada pour le soutien fédéral.

le domaine de l'édition, un contact humain rapproché constitue souvent la clé de voûte de la relation entre un auteur et son éditeur.

Certaines réalités objectives favorisent toutefois la concentration des éditeurs dans les grands centres urbains : concentration des médias généraux et spécialisés, des écrivains et auteurs, des universités, des collèges et des bibliothèques dans les grands centres urbains, de même que la proximité des fournisseurs et des diffuseurs-distributeurs, notamment. Même si le CIR édition n'avait pas pour objectif de favoriser une quelconque forme de redistribution géographique de l'activité éditoriale, on peut néanmoins se demander si son effet a été neutre sur cette distribution ou s'il a, au contraire, favorisé une plus ou moins grande concentration. Examinons donc dans un premier temps la concentration géographique des crédits octroyés et, dans un deuxième temps, leur concentration par entreprise.

Un aperçu, d'abord, de la répartition du nombre d'éditeurs et de leurs recettes totales (en 2000-2001) par région administrative, comparée à la répartition de la population, au Tableau 8.

Tableau 8 — Principales données par région administrative

En % du total

	Population	Édition 2000-2001		CIR de 2000-2001 à 2004-2005	
		Nombre d'éditeurs	Recettes totales	Nombre d'éditeurs	CIR total
Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches	7,9%	2,1%	0,3%	3,3%	0,7%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,7%	1,3%	x	0,8%	x
Capitale nationale	8,8%	16,6%	4,0%	10,6%	4,0%
Mauricie et Centre du Québec	6,4%	3,0%	0,3%	3,3%	0,3%
Estrie	4,0%	3,8%	0,2%	2,4%	x
Montréal	24,9%	51,1%	76,6%	56,1%	76,3%
Outaouais	4,5%	0,9%	x		
Abitibi-Témiscamingue	1,9%			0,8%	x
Côte-Nord	1,3%	0,4%	x		
Nord-du-Québec	0,5%				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,3%				
Laval	4,8%	3,0%	6,1%	3,3%	4,3%
Lanaudière	5,5%	3,8%	1,7%	2,4%	1,7%
Laurentides	6,6%	2,6%	0,6%	3,3%	0,9%
Montérégie	17,9%	11,5%	10,0%	13,8%	10,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

x Donnée confidentielle

Source : SODEC

Comme on peut le constater, l'activité éditoriale se concentre massivement dans quatre régions, soit celles de Montréal, de la Montérégie, de Laval et de la Capitale nationale. À elles quatre, ces régions représentent 82,1 % des éditeurs et 96,6 % de leurs recettes, alors que leur population ne représente que 56,4 % de la population du Québec. À elle seule, la région de Montréal représentait plus de la moitié des éditeurs et plus des trois quarts de leurs recettes, alors qu'elle ne compte que le quart de la population totale.

Lorsqu'on examine la répartition de l'ensemble des crédits d'impôt octroyés entre 2000-2001 et 2004-2005 en fonction de la région administrative, on se rend compte que la concentration des crédits dans les quatre régions de Montréal, de la Montérégie, de Laval et de la Capitale nationale est quasiment identique à celle de l'ensemble de l'activité éditoriale, 83,7 % des éditeurs ayant reçu un crédit d'impôt se situant dans ces régions. Ceux-ci récoltaient par ailleurs 95,3 % des crédits totaux. Si on isole Montréal, on y retrouve une concentration du nombre d'éditeurs ayant bénéficié du CIR légèrement supérieure (56,1 % contre 51,1 % pour l'ensemble des éditeurs), mais légèrement inférieure en ce qui concerne la répartition des crédits, avec 76,3 % contre 76,6 % pour l'ensemble des recettes.

Le CIR, rappelons-le, est une mesure avant tout « industrielle » et n'avait pas pour objectif spécifique de favoriser la « déconcentration » de l'activité des éditeurs sur le territoire québécois. De ce point de vue, il semble avoir été parfaitement neutre.

La concentration par entreprise, maintenant. Comme on peut le voir au Tableau 9, la concentration des CIR octroyés de 2000-2001 à 2004-2005, telle que mesurée par les parts des trois éditeurs ayant reçu les plus importants crédits, ainsi que des 5 et 10 principaux, semble assez importante, puisqu'elles représentent respectivement 31,5 %, 39,4 % et 55,0 % du total.

Tableau 9 — Niveaux de concentration chez les éditeurs en fonction des crédits d'impôt obtenus, de 2000-2001 à 2004-2005

Parts des crédits d'impôt totaux				
	Ensemble des éditeurs	Éditeurs de littérature générale	Éditeurs de livres pratiques	Éditeurs de livres scolaires et didactiques
3 principaux	31,5 %	31,8 %	50,0 %	63,3 %
5 principaux	39,4 %	46,4 %	58,6 %	78,7 %
10 principaux	55,0 %	65,4 %	76,1 %	94,4 %

Source : SODEC

La concentration est plus élevée lorsqu'on examine les données en fonction de la spécialisation des éditeurs, surtout en ce qui concerne les éditeurs de livres pratiques (les 3 principaux accaparent 50 % du total et les 10 principaux 76,1 %), et plus encore les éditeurs de livres scolaires (respectivement 63,3 % et 94,4 %). Là encore, toutefois, il faut rapporter ces données à la concentration industrielle existante.

Les données du Tableau 10 nous permettent d'en avoir une indication. On y trouve la concentration des revenus de l'ensemble des éditeurs, telle que mesurée en 2000-2001 pour les 3 et les 10 principaux éditeurs. Comme on peut le voir, la concentration des CIR pour l'ensemble des éditeurs et pour les éditeurs de littérature générale (comprenant les éditeurs de livres pratiques dans la mesure de concentration des revenus) est légèrement moins élevée que celles des revenus. Pour les éditeurs de livres scolaires et didactiques, en revanche, la concentration des CIR est clairement plus élevée que celle des revenus, et ce tant pour les 3 principales entreprises (63,3 % des CIR, contre 49,3 % des revenus) que les 10 principales (94,4 % des CIR, contre 82,5 % des revenus). On pourrait en conclure que le CIR favorise davantage, dans le cas des livres scolaires et didactiques, les principales entreprises; néanmoins, les rachats et fusions d'entreprises opérés dans le secteur depuis 2001 rendent quelque peu caduques les données de concentration industrielle, laquelle est aujourd'hui beaucoup plus élevée qu'en 2000-2001, ce qui explique la forte concentration des CIR entre 2000-2001 et 2004-2005.

Tableau 10 — Niveaux de concentration chez les éditeurs selon le marché, 2000-2001

Parts des recettes totales

	Ensemble des éditeurs	Éditeurs de littérature générale	Éditeurs de livres scolaires et didactiques
3 principaux	35,9 %	48,3 %	49,3 %
10 principaux	59,2 %	69,6 %	82,5 %

Source : OCCQ (2004), *op. cit.*, p.103

Pour conclure, même si le CIR, en théorie, est une mesure de soutien moins favorable aux petites entreprises – considérant l'importance relative, pour ces dernières, des coûts reliés à la comptabilisation des données et à la rédaction des demandes, eu égard aux bénéfices attendus – la concentration des CIR octroyés ne s'écarte pas beaucoup de la concentration industrielle existante, si on fait exception du cas particulier des éditeurs scolaires. Autrement dit, contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, le CIR s'est avéré relativement neutre par rapport à la taille des entreprises soutenues.

Les objectifs spécifiques du crédit d'impôt : esquisse d'évaluation

À la fin des années 90, l'édition d'ouvrages d'envergure, l'exploitation du marché de la traduction et le développement sur les marchés étrangers apparaissaient à plusieurs comme les principaux défis à relever par l'édition québécoise. Les différents mécanismes de soutien existants, tant sur la scène fédérale que québécoise, n'étant pas en mesure de stimuler précisément ces moyens de développement, il fut suggéré de mettre en place un crédit d'impôt pour l'édition, lequel devait viser particulièrement à soutenir les entreprises québécoises dans la poursuite de ces défis. Voyons donc ce qu'il en est, cinq ans après la mise en application du CIR édition.

2.1 Édition d'ouvrages d'envergure

Bien que l'édition québécoise soit de plus en plus diversifiée, la production de certains types d'ouvrages n'est pas envisagée et parfois même abandonnée par les éditeurs québécois, faute de moyens suffisants. De façon générale, il s'agit de livres dont les frais de préparation sont particulièrement élevés. On pense entre autres aux livres d'art, aux livres techniques et scientifiques, aux atlas et aux encyclopédies, aux bandes dessinées et aux dictionnaires. Cette absence est d'autant plus néfaste que ce type d'ouvrages d'envergure a un fort potentiel de vente, en particulier sur le marché international.

Il faut bien être conscient que les productions dont les coûts de préparation sont élevés se planifient selon des calendriers de production assez longs, et que la période écoulée depuis la mise en place du CIR est d'à peine cinq ans. En ce sens, toute évaluation ne peut être, à l'heure actuelle, que partielle et schématique, et ne constituer qu'une première exploration de la question. Cela d'autant plus qu'il nous est impossible de comparer la production d'ouvrages d'envergure depuis la mise en place du CIR avec la production antérieure, faute de données.

Au cours des travaux préliminaires à la mise en place d'un CIR édition, l'objectif était de favoriser le développement d'ouvrages dont le coût de préparation était supérieur à 500 000 \$. À l'usage, il s'est avéré qu'un tel objectif était beaucoup trop ambitieux, puisque aucun ouvrage d'une telle envergure n'a été mis en chantier au Québec depuis.

Il est toutefois possible de redéfinir la notion d'ouvrage d'envergure afin de la rendre plus conforme à la réalité québécoise. À cet égard, il nous semble approprié de considérer qu'un

ouvrage d'envergure est un ouvrage dont le coût de préparation est nettement plus important que la moyenne, ce qui implique un risque important pour l'éditeur considérant l'étroitesse du marché québécois. Comme indicateur, nous avons retenu un multiple des frais de préparation moyens. Il s'agit d'un indicateur forcément subjectif, mais qui permet de tenir compte du fait que la notion d'ouvrage d'envergure varie selon le type d'ouvrage.

Les seuls renseignements disponibles permettant de construire une analyse sont ceux tirés de la base de données par titre. Considérant les particularités du CIR édition, soit la possibilité de déposer une demande pour un groupe d'ouvrages, ces données sont forcément partielles et constituent un échantillon, pas forcément significatif d'un point de vue statistique. Malgré ces limites, et considérant l'importance de l'échantillon constitué, il est tout de même possible de tracer un portrait qui, croyons-nous, est éclairant et permet de tracer une première évaluation de la production d'ouvrages d'envergure.

En première approximation, il nous semblait approprié de définir un ouvrage d'envergure comme une production ayant entraîné des coûts de préparation quatre fois supérieurs à la moyenne. Pour l'ensemble de notre échantillon, cela nous donne un seuil de 65 000 \$ (soit 4 fois 16 073 \$, le coût moyen de préparation de l'ensemble des titres). Les spécificités propres à certaines catégories impliquent toutefois qu'un ouvrage d'envergure pourrait coûter beaucoup moins cher, tout en demeurant un projet fort risqué pour l'éditeur, considérant le marché visé. Par exemple, une anthologie d'œuvres poétiques pourrait impliquer des coûts élevés de préparation pour ce type d'ouvrage (par exemple 20 000 \$) qui, sans atteindre le seuil de 65 000 \$, sont néanmoins largement supérieurs à 4 fois la moyenne des coûts de préparation de cette catégorie (8 780 \$, soit 4 fois 2 195 \$). À l'inverse, la catégorie livres d'art ne comprend, par définition, que des productions d'envergure; ainsi multiplier par 4 le coût de production moyen de la catégorie reviendrait à définir un seuil tellement élevé (soit dans le cas du livre d'art un seuil de 211 000 \$) qu'aucun titre, à toutes fins utiles, n'arriverait à le franchir.

C'est pourquoi la règle du minimum de 65 000 \$ a été retenue pour les catégories suivantes, caractérisées par l'importance de leurs coûts de préparation moyens : livres d'art, en littérature générale; livres scolaires destinés au postsecondaire et ouvrages de références dans le domaine scolaire²¹; et enfin la catégorie « autres » dans le livre jeunesse (laquelle comprend notamment des encyclopédies et des livres de référence). Pour toutes les autres catégories, c'est l'indicateur « 4 fois le coût de préparation moyen » de la catégorie analysée que nous avons retenu.

²¹ Notons que les livres scolaires destinés au primaire et au secondaire n'ont pas été retenus dans cette analyse, au regard de leurs caractéristiques particulières, notamment le fait que leur contenu est déterminé par des exigences précises formulées par le ministère de l'Éducation.

On trouvera, au Tableau 11, la valeur des seuils utilisés pour définir les ouvrages d'envergure des différentes catégories éditoriales et, au Tableau 12, la répartition du nombre total d'ouvrages d'envergure, classés selon la date réelle de début des travaux.

Nous avons repéré 70 ouvrages « d'envergure » parmi les 2 757 titres identifiables de notre base de données, ce qui représentait 2,5 % du total. Le nombre de titres dont le début des travaux avait eu lieu en 2000 était de 11, en 2001 de 21, en 2002 de 29 et en 2003 de 9. Ce qui représentait, par rapport au nombre total de titres, des parts respectives de 1,9 %, 2,1 %, 3,2 % et 3,9 %.

Tableau 11 — Ouvrages d'envergure : définitions

Catégorie	Coûts de préparation minimum	Nombre d'ouvrages d'envergure 2000-2001 à 2003-2004
Littérature générale		
Romans	25 687 \$	12
Essais en sciences humaines	27 272 \$	10
Poésie	8 780 \$	4
Théâtre	14 565 \$	0
Bandes dessinées	10 923 \$	0
Livres d'art	65 000 \$	0
Livres pratiques et autres	45 510 \$	16
Scolaire		
Post-secondaire	65 000 \$	11
Ouvrages de référence	65 000 \$	6
Jeunesse		
Romans, contes	29 471 \$	1
Albums illustrés	34 016 \$	1
Autres	52 920 \$	4

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Ainsi, selon toute évidence, on assiste à une progression lente, mais régulière, du nombre d'ouvrages d'envergure ayant reçu un CIR depuis 2000. La mesure est évidemment assez grossière, mais permet d'afficher un certain optimisme sur l'impact positif du CIR sur la production de ce type d'ouvrages. Toutefois, malgré la progression, force est d'admettre que leur nombre (et tout particulièrement les ouvrages au premier plan visé par cette épithète – livres d'art, livres destinés à l'enseignement postsecondaire et livres de référence, en particulier) demeure faible.

Tableau 12 — Évolution annuelle de la production d'ouvrages d'envergure

En fonction de la date réelle de début des travaux

	Nombre de titres totaux	Nombre d'ouvrages d'envergure	En % du total
2000	585	11	1,9%
2001	1 024	21	2,1%
2002	918	29	3,2%
2003	230	9	3,9%
TOTAL	2 757	70	2,5%

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Examinons plus en détail les caractéristiques des ouvrages selon leur catégorie éditoriale. En littérature générale (Tableau 13), on retrouve 47 ouvrages d'envergure : 12 romans, 10 essais en sciences humaines, 4 recueils de poésie, 5 livres d'art et 16 livres pratiques et autres.

Soulignons que, si la notion d'ouvrage d'envergure peut poser problème dans certaines catégories, il n'en demeure pas moins que des frais de préparation de 13 622 \$ pour un recueil de poésie, de 30 503 \$ pour un roman ou de 75 000 \$ pour un livre pratique (les moyennes des ouvrages recensés au Tableau 13) constituent des investissements très importants au regard de la taille du marché québécois et, donc, une prise de risque évidente pour les éditeurs concernés. C'est bien sûr dans le livre d'art que l'on retrouve les frais de préparation les plus importants, à près de 103 000 \$ en moyenne.

Généralement, on constate que les frais d'impression de ces ouvrages sont également élevés, principalement à cause de l'ampleur des tirages (13 387 en moyenne pour l'ensemble de la littérature générale) et de l'importance du nombre de pages (367 en moyenne), lesquels sont beaucoup plus élevés que l'ensemble des titres. Ce qui explique que le coût d'impression par copie soit plus élevé, bien que le coût d'impression par page soit à peu près identique à l'ensemble des titres de la catégorie. On constate également que le prix de vente moyen est nettement plus élevé, conséquence évidente de la nature même d'un ouvrage d'envergure.

Fait intéressant à noter : la très grande majorité des impressions (45 sur 47) ont été effectuées au Québec. Les deux seules impressions faites à l'étranger l'ont été pour deux livres d'art.

Tableau 13 — Production d'ouvrages d'envergure : littérature générale

Moyennes

	Total littérature générale	Total romans	Total essais	Total poésie	Total théâtre	Total bandes dessinées	Total livres d'art	Total autres
Nombre d'ouvrages	47	12	10	4	0	0	5	16
Frais de préparation	54 874 \$	30 503 \$	44 099 \$	13 622 \$			102 537 \$	75 306 \$
Frais d'impression	64 925 \$	21 304 \$	26 531 \$	13 374 \$			65 388 \$	134 380 \$
Coûts totaux d'édition	119 799 \$	51 808 \$	70 630 \$	26 995 \$			167 924 \$	209 686 \$
Tirage	13 387	12 437	8 458	3 349			3 855	22 667
Prix de détail	32,73 \$	24,46 \$	25,21 \$	22,93 \$			78,01 \$	31,94 \$
Nombre de pages	367	290	407	209			267	472
Coût d'impression / copie	4,85 \$	1,71 \$	3,14 \$	3,99 \$			16,96 \$	5,93 \$
Coût d'impression / page	0,013 \$	0,006 \$	0,008 \$	0,019 \$			0,064 \$	0,013 \$
Impressions au Québec	45	12	10	4			3	16
Impressions à l'étranger	2	0	0	0			2	0

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

En ce qui concerne le livre scolaire et didactique (Tableau 14), on recense 17 titres d'envergure, soit 11 livres destinés à l'enseignement postsecondaire et 6 livres de référence. Les frais de préparation moyens sont de 112 000 \$ dans le premier cas et de 124 000 \$ dans le second.

Les mêmes constats qu'en littérature générale peuvent être posés : frais d'impression plus élevés que la moyenne, résultant d'un premier tirage massif (5 798) et d'un grand nombre de pages (713), d'où des coûts d'impression par copie plus élevés en postsecondaire, mais légèrement moins élevés en livre de référence. Au total, les prix sont également plus élevés (47,68 \$ en moyenne). Là encore, seulement 2 ouvrages sur 17 ont été imprimés à l'étranger (tous les deux dans la catégorie postsecondaire).

Tableau 14 — Production d'ouvrages d'envergure : livres scolaires et didactiques

Moyennes

	Total	Post secondaire	Livres de référence
Nombre d'ouvrages	17	11	6
Frais de préparation	116 468 \$	112 419 \$	123 892 \$
Frais d'impression	40 206 \$	50 644 \$	21 070 \$
Coûts totaux d'édition	156 674 \$	163 063 \$	144 962 \$
Tirage	5 798	6 176	5 105
Prix de détail	47,68 \$	61,39 \$	22,56 \$
Nombre de pages	713	748	649
Coût d'impression / copie	6,93 \$	8,20 \$	4,13 \$
Coût d'impression / page	0,010 \$	0,013 \$	0,006 \$
Impressions au Québec	15	9	6
Impressions à l'étranger	2	2	0

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Du côté du livre jeunesse (Tableau 15), on signale seulement 6 ouvrages d'envergure : 2 dans la catégorie roman, et albums illustrés et 4 dans la catégorie « autres ». Les frais de préparation étaient respectivement de 39 500 \$ et 107 000 \$. On retrouve là aussi des écarts importants avec la moyenne des titres des mêmes catégories : frais d'impression élevés, tirages importants, nombre de pages multiplié par un facteur deux, coût d'impression par copie et par page plus élevé. Dans ce cas-ci, par contre, 4 ouvrages sur 6 ont été imprimés à l'étranger, les 4 dans la catégorie autres.

On a donc bien une catégorie « ouvrages d'envergure », caractérisée par l'importance des frais de préparation, mais également par l'importance des frais d'impression, qui sont largement supérieurs à la moyenne. Ce qui est dû principalement à l'ampleur des tirages et à un nombre de pages plus élevé que la moyenne, mais aussi, dans certains cas, à une qualité d'impression qui se traduit par un coût d'impression par page élevé. Néanmoins, dans la très grande majorité des cas, l'impression est faite au Québec.

Tableau 15 — Production d'ouvrages d'envergure : livres jeunesse

Moyennes

	Total	Romans, contes et albums illustrés	Autres
Nombre d'ouvrages	6	2	4
Frais de préparation	84 616 \$	39 493 \$	107 177 \$
Frais d'impression	25 495 \$	53 716 \$	11 385 \$
Coûts totaux d'édition	110 111 \$	93 209 \$	118 562 \$
Tirage	7 333	15 000	3 500
Prix de détail	20,09 \$	19,95 \$	20,17 \$
Nombre de pages	151	189	132
Coût d'impression / copie	3,48 \$	3,58 \$	3,25 \$
Coût d'impression / page	0,023 \$	0,019 \$	0,021 \$
Impressions au Québec	2	2	0
Impressions à l'étranger	4	0	4

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Les indices bruts dont nous disposons tendent à démontrer que la production d'ouvrages d'envergure serait en progression depuis 2000. L'aide fiscale accordée étant proportionnelle aux coûts admissibles déclarés – jusqu'à l'atteinte d'un plafond de 437 500 \$²², une somme tout de même assez élevée – il y a tout lieu de croire que le CIR a joué un rôle positif dans cette progression. Conclusion provisoire, néanmoins, car elle demeure fragile, considérant le faible nombre d'ouvrages sur lesquels repose cette analyse. Et cela d'autant plus que l'on pourrait considérer que nos seuils de définition sont assez bas et manquent... d'envergure.

Force donc est de constater que, en dépit d'une progression certaine, le nombre d'ouvrages d'envergure produits au Québec demeure pour le moins restreint. On n'en recense même aucun dans certaines catégories (bandes dessinées, théâtre), et ils sont particulièrement rares dans les catégories que l'on peut qualifier, *a priori*, comme étant composées d'ouvrages d'envergure (livres d'art, livres de référence, albums illustrés pour la jeunesse). Il serait donc nécessaire de poursuivre l'analyse au cours des prochaines années.

2.2 Exploitation du marché de la traduction

La grande majorité des *best-sellers* au Québec sont d'origine américaine. Mais la plupart de ces ouvrages sont traduits en France avant d'être exportés vers le Québec. Pourtant, compte tenu de sa position géographique et culturelle, le Québec pourrait occuper une position

²² Aucun ouvrage n'a atteint ce plafond.

stratégique dans le domaine de la traduction des œuvres américaines, et singulièrement de la traduction littéraire.

Pour des raisons qui tiennent autant à la prépondérance économique et culturelle de la France dans tout ce qui touche aux métiers du livre, qu'à la situation de l'industrie du livre au Québec et à l'absence quasi totale de tradition dans le secteur de la traduction littéraire, le Québec n'est jamais parvenu à jouer le rôle d'intermédiaire qui lui permettrait d'asseoir son industrie et d'opposer une certaine concurrence à la France.

Par ailleurs, pour peu que l'on considère que la France, non seulement ne constitue pas le seul débouché à l'exportation, mais peut-être même pas le plus intéressant, considérant la difficulté qu'il y a à pénétrer ce marché, la traduction d'œuvres québécoises en langue étrangère constitue dans de nombreux cas la porte d'entrée privilégiée des marchés étrangers. La conjonction d'une présence sensible sur les marchés étrangers (par le biais des foires et marchés du livres), de ventes directes de livres dans les réseaux de diffusion, de ventes de droits ou de coéditions est ainsi susceptible, une fois que l'on a une traduction en main, d'ajouter plusieurs petits marchés dont la somme égalerait un marché adéquat pour soutenir la croissance régulière des éditeurs québécois.

Il faut dire qu'il n'existe que deux mesures de soutien à la traduction, l'une au Conseil des arts du Canada (laquelle vise à soutenir la traduction d'une œuvre littéraire d'un écrivain canadien en vue de sa publication au Canada ou même à l'étranger²³) et l'autre à la SODEC²⁴ (laquelle est destinée à favoriser la diffusion des auteurs québécois en langue étrangère). Ces mesures ne couvrent donc pas tous les genres de livres et leur logique est essentiellement culturelle.

Théoriquement – et tel était l'un des objectifs de cette mesure – le CIR devrait favoriser le développement des traductions en abaissant le coût de celles-ci. Il est en effet difficile, la plupart du temps, de récupérer ces coûts sur le seul marché québécois, et le développement des ventes à l'étranger est toujours affaire de long terme. Bien que les modes de rétribution peuvent être fort différents, les coûts de traduction varient généralement entre 0,12 \$ et 0,16 \$ le mot. Si les coûts demeurent raisonnables pour un recueil de poésie (la traduction d'un recueil de 65 pages comportant 2 200 mots pourrait s'élever, par exemple, à environ 350 \$), ils deviennent rapidement prohibitifs lorsqu'il s'agit d'un roman touffu ou d'un essai, les coûts de traduction d'un texte de plus de 100 000 mots pouvant s'élever facilement à plus de 15 000 \$. Un éditeur devrait alors, simplement pour récupérer ces

²³ Conseil des arts du Canada, Aide à l'édition de livres : subventions à la traduction; subventions à la traduction internationale

²⁴ SODEC, Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée, Aide à la traduction : œuvres littéraires ; extraits d'œuvres littéraires

coûts de traduction, vendre plus de 1 000 exemplaires d'un livre (1 333 copies si on suppose un prix de vente de 25 \$ et une remise à l'éditeur de 45 %).

Tout comme c'était le cas des ouvrages d'envergure, il est malheureusement difficile de vérifier dans quelle mesure le CIR a pu avoir un impact sur le développement des traductions, faute d'un recul temporel suffisant et de données précises. La base de données du CIR par titre, là encore, quoique constituée d'un échantillon, peut nous apporter quelques éléments de réponse.

On trouvera d'abord, au Tableau 16, la répartition, selon la date de début réel des travaux, du nombre total d'ouvrages traduits au sein de notre échantillon. Nous avons identifié 435 traductions parmi les 2 757 titres de la base de données, ce qui représente tout de même 15,8 % du total. L'évolution du nombre de titres est toutefois irrégulière, puisque l'on passe de 87 en 2000 à 191 en 2001, avant de redescendre à 136 en 2002 et à 21 en 2003. Il faut évidemment rapporter ces nombres au nombre total de titres déposés chaque année pour avoir une idée de l'évolution réelle de la traduction. On se retrouve alors avec une part de 14,9 % en 2000, laquelle grimpe à 18,7 % en 2001, puis glisse à 14,8 % en 2002 et à 9,1 % en 2003. On notera, par ailleurs, qu'il s'agit de traductions en français dans 70 % des cas et en anglais dans 30 %. Les marchés non traditionnels (langues autres que le français et l'anglais) sont particulièrement négligés, puisqu'on ne retrouve que deux traductions de cette sorte, représentant un maigre 0,5 % du total. On demeure donc fortement orienté vers le marché intérieur.

Tableau 16 — Évolution annuelle de la traduction

En fonction de la date réelle de début des travaux

	Nombre de titres totaux	Nombre de traductions	En % du total
2000	585	87	14,9%
2001	1 024	191	18,7%
2002	918	136	14,8%
2003	230	21	9,1%
TOTAL	2 757	435	15,8%
dont:			
traductions en français		303	69,7%
traductions en anglais		130	29,9%
traductions en d'autres langues		2	0,5%

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Certes, l'indicateur reste grossier et, surtout pour les années où le nombre de titres pour lesquels des données étaient disponibles est limité, il est également imprécis. Il s'en dégage pourtant une évolution en dents de scie, avec une croissance la deuxième année de l'entrée en vigueur du CIR, un retour à la case départ la troisième, et un repli important la quatrième année. Dans le meilleur des cas, l'impact du CIR sur le développement de la traduction semble mitigé ; il n'a été perceptible que les deux premières années. Le repli ultérieur pourrait s'expliquer par le manque de débouchés pour les titres traduits, ou peut-être par la constatation que le CIR ne compense pas suffisamment l'ampleur des coûts entraînés par la traduction, considérant les ventes escomptées. S'il est difficile d'aller plus loin en ce sens, en revanche, il est possible d'examiner un certain nombre de caractéristiques techniques et financières par catégorie de livre.

Première constatation : il est nécessaire d'éliminer les livres de poche, puisque ceux-ci sont déjà, du moins dans leur très grande majorité, traduits. Ce qui est corroboré par le fait que, comme on pourra le constater à la lecture des tableaux de l'Annexe 2, les coûts de préparation diffèrent peu entre les ouvrages traduits et non traduits en livre de poche, alors qu'il existe des écarts importants quand il s'agit d'une première édition en grand format.

Nous obtenons alors un grand total de 361 traductions sur un total de 2 405 livres grand format, soit 15,0 % (voir le Tableau 17). De ce total, 201 des titres traduits relevaient de la littérature générale (15,0 % des livres de cette catégorie sont donc traduits), 66 relevaient du domaine scolaire (taux de traduction de 13,3 %) et 94 du livre jeunesse (taux de traduction de 16,5 %). Fait à noter, ce sont les catégories du livre pratique et autres (25,4 %), du livre scolaire postsecondaire (23,0 %) et des albums jeunesse (24,0 %) qui affichent les taux de traduction les plus élevés, tandis que le livre d'art (0 %), la poésie (à peine 1,6 %) et le roman (5,7 %) montrent les taux les plus faibles. Précisément les catégories pour lesquelles la traduction est à la fois difficile et la plus à même d'asseoir la réputation de nos traducteurs.

Tableau 17 — Nombre de traductions selon la catégorie de livres, total 2000-2001 à 2003-2004

À l'exclusion des livres de poche

	Nombre de livres totaux	Originaux	Traductions	Traductions, en % du total
TOTAL	2 405	2 044	361	15,0 %
Littérature générale	1 340	1 139	201	15,0 %
Romans	333	314	19	5,7 %
Essais en sciences humaines	255	228	27	10,6 %
Poésie	122	120	2	1,6 %
Théâtre	30	26	4	13,3 %
Bandes dessinées	0	0	0	
Livres d'art	14	14	0	0,0 %
Livres pratiques et autres	586	437	149	25,4 %
Scolaire	497	431	66	13,3 %
Primaire et secondaire	280	249	31	11,1 %
Postsecondaire	65	50	15	23,1 %
Ouvrages de référence	152	132	20	13,2 %
Jeunesse	568	474	94	16,5 %
Romans, contes	332	291	41	12,3 %
Albums illustrés	146	111	35	24,0 %
Autres	90	72	18	20,0 %

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

On trouvera, au Tableau 18, les principales caractéristiques financières et techniques des ouvrages traduits en littérature générale. Tout comme c'était le cas pour les ouvrages d'envergure, les frais d'impression, le tirage et le prix des ouvrages traduits sont sensiblement plus élevés que pour les ouvrages originaux. Le nombre d'impressions à l'étranger est également un peu plus élevé²⁵. Fait à signaler, l'écart entre les coûts de préparation des ouvrages traduits et des productions originales dans le roman, les essais en sciences humaines et le livre pratique et autres, semble à peu près représenter le coût de la traduction (considérant le coût de traduction moyen par page et le nombre de pages moyen), avec un écart qui varie entre 9 000 \$ et 13 000 \$. En revanche, cet écart est minime en théâtre et négatif en poésie. Ce qui dénote soit un type d'ouvrage fort différent selon qu'il s'agit d'une production originale ou d'une traduction, soit, plus probablement, une logique de traduction qui renvoie surtout au « coup de cœur » se traduisant (sans jeu de mot) par un quasi bénévolat de la part du traducteur.

²⁵ Voir les tableaux de l'Annexe 2 pour comparer les données des ouvrages traduits avec les productions originales

Tableau 18 — Traductions : littérature générale, total 2000-2001 à 2003-2004

Moyennes (à l'exclusion des livres de poche)

	Total littérature générale	Total romans	Total essais	Total poésie	Total théâtre	Total bandes dessinées	Total livres d'art	Total pratiques et autres
Nombre d'ouvrages	201	19	27	2	4	16	0	149
Frais de préparation	18 228 \$	15 314 \$	18 741 \$	606 \$	4 969 \$	2 709 \$		19 099 \$
Frais d'impression	17 602 \$	4 962 \$	10 266 \$	3 157 \$	2 452 \$	14 680 \$		21 143 \$
Coûts totaux d'édition	35 829 \$	20 276 \$	29 007 \$	3 763 \$	7 422 \$	17 390 \$		40 242 \$
Tirage	4 798	2 056	2 835	643	579	9 445		5 672
Prix de détail	25,48 \$	20,74 \$	26,28 \$	16,98 \$	20,32 \$	9,57 \$		26,19 \$
Nombre de pages	265	223	434	162	194	128		244
Coût d'impression / copie	3,67 \$	2,41 \$	3,62 \$	4,91 \$	4,24 \$	1,55 \$		3,73 \$
Coût d'impression / page	0,014 \$	0,011 \$	0,008 \$	0,030 \$	0,022 \$	0,012 \$		0,015 \$
Impressions au Québec	185	19	21	2	4	16		139
Impressions à l'étranger	16	0	6	0	0	0		10

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Dans le domaine du livre scolaire et du livre jeunesse, en revanche, la situation est fort contrastée (voir les Tableaux 19 et 20). Pour le livre scolaire postsecondaire, on repère en gros les mêmes tendances : frais d'impression, tirage, prix et nombre de pages plus élevés que pour les productions originales; l'écart avec les frais de préparation de ces dernières, à 23 980 \$, représente à peu près le coût de traduction d'ouvrages de 655 pages en moyenne.

Pour toutes les autres catégories de livres, les coûts de préparation des ouvrages traduits sont plus faibles que ceux des productions originales, les tirages et les prix sont parfois moins élevés, etc. Ce qui semble montrer que, dans ces domaines, les livres traduits appartiennent à des genres fort différents que les productions originales.

On note également que pour des catégories clés – romans, essais en sciences humaines, livres pratiques, livre scolaire de niveau postsecondaire – la traduction semble s'être concentrée sur des *best-sellers*, comme en font foi l'importance des frais d'impression et des tirages.

Tableau 19 — Traductions : livres scolaires, total 2000-2001 à 2003-2004

Moyennes (à l'exclusion des livres de poche)

	Total	Primaire et secondaire	Post- secondaire	Livres de référence
Nombre d'ouvrages	66	31	15	20
Frais de préparation	30 224 \$	29 162 \$	58 805 \$	10 435 \$
Frais d'impression	19 096 \$	14 617 \$	28 266 \$	19 162 \$
Coûts totaux d'édition	49 321 \$	43 779 \$	87 071 \$	29 596 \$
Tirage	2 990	1 085	4 325	4 942
Prix de détail	49,89 \$	64,88 \$	56,86 \$	21,44 \$
Nombre de pages	266	133	655	181
Coût d'impression / copie	6,39 \$	13,47 \$	6,54 \$	3,88 \$
Coût d'impression / page	0,024 \$	0,101 \$	0,011 \$	0,021 \$
Impressions au Québec	52	31	13	8
Impressions à l'étranger	14	0	2	12

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Tableau 20 — Traductions : livres pour la jeunesse, total 2000-2001 à 2003-2004

Moyennes (à l'exclusion des livres de poche)

	Total	Romans, contes	Albums illustrés	Autres
Nombre d'ouvrages	94	41	35	18
Frais de préparation	5 730 \$	5 555 \$	6 005 \$	5 596 \$
Frais d'impression	10 147 \$	13 973 \$	6 111 \$	9 278 \$
Coûts totaux d'édition	15 877 \$	19 528 \$	12 116 \$	14 874 \$
Tirage	4 887	5 174	4 570	4 850
Prix de détail	8,63 \$	7,37 \$	9,17 \$	10,44 \$
Nombre de pages	68	106	41	37
Coût d'impression / copie	2,08 \$	1,07 \$	1,34 \$	1,91 \$
Coût d'impression / page	0,030 \$	0,012 \$	0,025 \$	0,047 \$
Impressions au Québec	70	37	18	15
Impressions à l'étranger	24	4	17	3

Source : SODEC, base de données par titre (échantillon de l'ensemble des données)

Dans l'ensemble, il est très difficile de repérer un impact positif clair et durable du CIR sur la traduction. Tout au plus semble-t-il s'être dégagée une légère croissance des traductions au cours des deux premières années du CIR, suivie d'un déclin. Évidemment, ce bilan est provisoire et demeure fragile. Quoiqu'il en soit, les résultats sont, au mieux, mitigés. Conclusion d'ailleurs renforcée par les données compilées par la Bibliothèque nationale du Québec pour l'ensemble des titres québécois publiés par des éditeurs commerciaux. Selon la BNQ, en effet, le taux de traduction des nouveautés québécoises était de 25,4 % en 2001 et de 23,6 % en 2002. Le taux de traduction des titres soutenus par le CIR étant significativement inférieur (15,8 % en moyenne pour les titres dont les travaux ont débuté de 2000 à 2003, voir Tableau 16) à celui de l'ensemble de la production québécoise, il est pour le moins difficile de conclure en un impact positif de la mesure sur la traduction.

2.3 Développement sur les marchés étrangers

Le développement futur de l'industrie québécoise du livre est étroitement lié à l'exportation. Avec moins de 10 millions d'habitants – seuil en deçà duquel, selon l'UNESCO, l'industrie n'est pas économiquement viable –, une population lectrice somme toute limitée (59,2 % de la population totale de 15 ans et plus en 2004²⁶) et un marché occupé à 42 % par des éditeurs étrangers²⁷, le Québec doit chercher de nouveaux débouchés pour compenser l'étroitesse du marché intérieur et résister à la concurrence étrangère.

Principale concurrente de l'édition québécoise, la France en est aussi le principal marché d'exportation. Voisine par la langue et la culture, la France constitue encore aujourd'hui pour le Québec un puissant pôle d'attraction avec un marché que l'on peut estimer à plus de 8 milliards de dollars de ventes par année²⁸. Mais pour des raisons qui tiennent autant à l'impérialisme traditionnel de la France en matière de livre et d'édition, qu'à l'évolution actuelle de son marché, celui-ci reste étanche au produit québécois. Là comme ailleurs, la domination croissante des grandes entreprises, tant dans l'édition que dans la distribution, de même que la concentration des librairies constituées en chaînes ou en réseaux et orientées vers la consommation de masse freinent l'entrée sur un marché qui était déjà hautement compétitif.

²⁶ Observatoire de la culture et des communications du Québec (2005), *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, Édition 2005*, Institut de la statistique du Québec, Sainte-Foy, p.21

²⁷ Observatoire de la culture et des communications du Québec (2004), *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la statistique du Québec, Sainte-Foy, p.177

²⁸ Centre national du livre, *Le secteur du livre 2003-2004 : quelques chiffres-clé*, mars 2005, www.centrenationaldulivre.fr, dernier accès le 21 juillet 2005

Un des principaux obstacles à l'exportation du livre québécois n'en demeure pas moins la faible capacité des éditeurs à investir des sommes importantes dans la préparation de leurs ouvrages et à prendre le risque de ne pas récupérer leurs investissements avant plusieurs années. L'édition d'un ouvrage à des fins d'exportation exige en effet des ressources considérables pour faire en sorte qu'il réponde correctement aux impératifs des marchés visés.

Là encore, du moins théoriquement, la mise en place d'un CIR devrait avoir favorisé le développement des productions visant l'exportation, grâce à l'abaissement du coût de leurs investissements. Malheureusement, les données sur l'exportation et les échanges extérieurs en matière de livre sont, comme pour tous les produits culturels, d'ailleurs, particulièrement déficientes. Qui plus est, il n'existe aucune façon de relier directement les données sur l'exportation avec celles de la production intérieure, *a fortiori* la production qui a été soutenue par le CIR.

Nous disposons tout de même d'indices intéressants, grâce à l'enquête mensuelle sur les ventes de livres menée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, depuis 2001. L'enquête recense en effet les ventes finales hors Québec et les ventes de droits de la part des éditeurs. Bien que ces données ne soient pas suffisamment détaillées pour être pleinement satisfaisantes, elles constituent néanmoins une mesure intéressante de la vivacité des exportations par les éditeurs québécois.

Les données sont séparées selon qu'il s'agit de livres généraux, de livres scolaires ou de livres didactiques. Certaines données mensuelles étant non disponibles pour cause de confidentialité, il nous a fallu estimer celles-ci²⁹.

En premier lieu, faisons un bref rappel de la tendance générale dans l'exportation de livres au Québec. Après une progression constante des exportations et des ventes à l'étranger par les éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres du Québec, jusqu'en 1993-1994, on assiste par la suite à une baisse régulière jusqu'en 2000-2001³⁰. Une tendance à la baisse qui justifie de nombreuses inquiétudes, d'autant plus que le marché intérieur, durant la même période, affiche également une forte contraction.

Or, comme on peut le voir au Tableau 21, les exportations des éditeurs québécois (exportations et ventes de droits), selon les résultats de l'enquête mensuelle sur les ventes de livres de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, seraient passées de 22,9 millions de dollars en 2001 à 31,5 millions en 2004. Une progression somme toute assez remarquable de 37,7 %, laquelle se répartit en une hausse de 18,2 % en 2002, de 4,2 % en 2003 et de 11,7 % en 2004. Ainsi, la reprise du marché intérieur, sensible à partir

²⁹ La méthode d'estimation utilisée repose sur le principe général d'évaluer la donnée mensuelle manquante au moyen de la part mensuelle de la même catégorie dans le total des exportations pour les années disponibles.

³⁰ Voir Ménard, Marc 2001, *op.cit.*, p.161 et Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2004, *op.cit.*, p.116-117

de 2001, aurait été accompagnée d'une solide croissance des exportations. En 2004, les exportations représentaient 15,3 % des ventes de livres totales des éditeurs (contre 14,8 % en 2001). Le taux d'exportation était de 18,4 % pour les livres généraux, de 15,9 % pour les livres scolaires et de 9,1 % pour les livres didactiques.

Tableau 21 — Exportations des éditeurs québécois, de 2001 à 2004

	Livres généraux		Livres scolaires	Livres didactiques	TOTAL
	Hors Québec	Ventes de droits	Hors Québec	Hors Québec	
2001	13 864 162 \$	1 060 841 \$	5 575 516 \$	2 382 340 \$	22 882 859 \$
2002	14 706 368 \$	1 536 202 \$	6 594 616 \$	4 211 930 \$	27 049 117 \$
2003	12 623 662 \$	1 550 127 \$	9 654 826 \$	4 367 779 \$	28 196 394 \$
2004	14 866 011 \$	1 898 549 \$	10 258 627 \$	4 482 192 \$	31 505 379 \$
2001-2004	7,2%	79,0%	84,0%	88,1%	37,7%

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec

La croissance des exportations est fortement différenciée selon les types de livres. Comme on peut le voir, toujours au Tableau 21, dans le cas des livres généraux, les exportations de livres se sont accrues de 7,2 % entre 2001 et 2004, tandis que les ventes de droits progressaient de 79,0 %. Ces derniers ne représentent toutefois que 1,9 million de dollars en 2004, contre 14,9 millions pour les exportations. La croissance a été beaucoup plus soutenue pour les exportations de livres scolaires (84,0 %) et de livres didactiques (88,1 %).

Si ces données traduisent bien un dynamisme accru des exportations de livres de la part des éditeurs québécois, il est néanmoins délicat de poser l'hypothèse d'un effet direct et univoque du CIR sur cette dynamique, tant les variables explicatives de l'évolution des exportations sont diverses : variations du taux de change, dynamisme des marchés étrangers, évolution des conditions de financement ou des règles d'achat des institutions étrangères peuvent tout autant entrer en jeu que le seul dynamisme des éditeurs québécois. Tout de même, la croissance des exportations coïncide avec l'implantation du CIR et la croissance des exportations. D'autant plus que, rappelons-le, les éditeurs de livres scolaires et de livres didactiques (dont les exportations ont cru le plus rapidement) ont bénéficié massivement des CIR à partir de 2001-2002.

Avec toutes les réserves qui s'imposent, on peut donc conclure que le CIR semble avoir joué un rôle positif dans cette évolution favorable des exportations.

Des études plus fines et portant sur une période plus longue seront évidemment nécessaires pour corroborer ce constat.

Conclusion

De son entrée en vigueur, en mars 2000, jusqu'à la fin mars 2005, ce sont près de 23 millions de dollars qui ont été versés par le biais du CIR édition. Celui-ci a permis de soutenir la production de 6 515 titres édités par 123 éditeurs différents. Environ la moitié des éditeurs québécois ont donc bénéficié de la mesure depuis sa mise en place.

La moyenne des trois dernières années (soit de 2002-2003 à 2004-2005) constitue probablement un bon indicateur de la « vitesse de croisière » de cette mesure fiscale : on obtient alors un octroi de 6,1 millions de dollars de crédits par année, portant sur une production de 1 736 titres par année en moyenne. Plus du tiers de la production annuelle des éditeurs québécois est donc soutenue par le CIR.

Ce sont les éditeurs agréés qui ont le plus bénéficié de la mesure fiscale : 71,5 % des éditeurs ayant reçu un CIR étaient en effet agréés³¹. La production de ces éditeurs représentait 87,6 % du nombre total de titres déposés et 72,9 % des crédits d'impôt versés. Les CIR représentent environ 2,2 % des revenus totaux de l'ensemble des éditeurs agréés, et 1,0 % des revenus des éditeurs non agréés. Ceci constitue un soutien non négligeable aux éditeurs québécois et un complément important aux sources plus traditionnelles de soutien public à l'édition, notamment pour les éditeurs non agréés, qui n'ont pas accès aux subventions de la SODEC. En effet, la Société injecte par son programme de soutien direct près de 2,6 M\$ en subvention aux éditeurs agréés.

On repère ainsi, parmi les bénéficiaires du CIR, des distinctions importantes entre éditeurs agréés et non agréés. Les premiers éditent un plus grand nombre de titres en moyenne, mais ont des frais de production totaux – et notamment des frais de préparation – par titre nettement inférieurs à ceux des éditeurs non agréés. La présence de plusieurs éditeurs scolaires d'importance parmi les éditeurs non agréés explique en partie cet état de fait.

La spécialisation des éditeurs constitue en effet un deuxième élément distinctif important en ce qui concerne les bénéficiaires du CIR. Depuis l'introduction de la mesure fiscale, les éditeurs de littérature générale sont les plus nombreux et produisent le plus de titres (respectivement 50,4 % et 54,3 % du total), mais ils reçoivent un peu moins du tiers (32,1 %) du CIR. Les éditeurs scolaires, au contraire, qui sont beaucoup moins nombreux et produisent nettement moins de titres (avec respectivement 17,9 % et 20,0 % du total), ont reçu néanmoins 43,2 % des CIR. Ces résultats tranchés s'expliquent évidemment par la

³¹ En 2000-2001, il y avait 237 éditeurs actifs. En mai 2005, il y avait 171 éditeurs agréés, 90 d'entre eux ont bénéficié d'une aide fiscale durant la période de cinq ans, soit 51,5 %.

lourdeur de la production de livres scolaires, et tout particulièrement des frais de préparation – par titre; ils sont plus de cinq fois plus élevés que ceux des livres de littérature générale, soit 48 626 \$ contre 8 531 \$. Les éditeurs de livres pratiques, quant à eux, occupent une position mitoyenne : 31,7 % du nombre d'éditeurs, 25,7 % du nombre de livres et 24,7 % des CIR.

Ces caractéristiques liées à la spécialisation ont par ailleurs un autre impact visible sur le CIR, soit la variabilité annuelle des crédits. La forte baisse du CIR enregistrée entre 2003-2004 et 2004-2005 – principalement redevable à l'anticipation de la modification des taux en juin 2003 – s'explique pour la plus grande part par le comportement des éditeurs de livres scolaires et de livres pratiques, dont la planification des titres en production repose sur des échelles temporelles plus longues, permettant de ce fait une plus grande flexibilité dans le choix des dates de dépôt des demandes.

Lorsqu'on rapporte les données du CIR avec les données financières de l'ensemble du secteur de l'édition au Québec, on constate que plus de la moitié (55,5 %) des éditeurs de littérature générale (comprenant dans ce cas-ci les éditeurs de livres pratiques) recensés en 2001 et environ 40 % de leur production annuelle ont bénéficié du support du CIR. Le soutien annuel moyen (en vitesse de croisière) représentait 1,5 % de leurs revenus de 2001, un complément appréciable aux subventions (lesquelles représentaient 6,7 % de leurs revenus). Quant aux éditeurs scolaires, 40 % d'entre eux, mais seulement 22 % de leur production annuelle, ont bénéficié du CIR. Toutefois, les CIR annuels moyens (en vitesse de croisière) versés à des éditeurs scolaires représentaient 1,7 % des revenus de l'ensemble de ces éditeurs en 2001. Le CIR constitue ainsi non seulement un soutien appréciable, mais également une forme de compensation à leur non admissibilité aux subventions québécoises.

Dans l'ensemble, le recours beaucoup moins soutenu au CIR par les éditeurs non agréés et scolaires s'explique en majeure partie par la présence d'entreprises étrangères dans ces deux sous-secteurs. En revanche, les éditeurs scolaires qui ont pu bénéficier du CIR sont d'importance et leur production était massive.

L'équilibre de la répartition géographique des éditeurs et la concentration des entreprises n'étaient pas des éléments spécifiquement visés par le CIR. Nous avons néanmoins tenté de vérifier si un impact était perceptible. Or, l'effet du CIR semble avoir été neutre dans sa répartition géographique : en effet, la distribution des CIR par région et la distribution des revenus des éditeurs par région sont quasiment identiques. De même, la concentration par entreprise des CIR octroyés ne s'écarte pas beaucoup de la concentration industrielle existante, à l'exception des éditeurs scolaires, où elle apparaît plus élevée. Néanmoins, les mouvements repérés depuis quelques années en matière de rachats et fusions d'entreprise dans le domaine scolaire permettent de penser que la concentration industrielle est probablement plus élevée aujourd'hui que l'indice que nous avons utilisé, lequel date de 2001.

Finalement, rappelons que trois objectifs spécifiques avaient été fixés pour le CIR édition. En ce qui concerne le premier objectif – l'édition d'ouvrages d'envergure – nous avons repéré une progression lente, mais régulière, du nombre d'ouvrages d'envergure ayant reçu un CIR depuis 2000. Cependant, malgré cette progression, les ouvrages de cette nature, et tout particulièrement ceux qui étaient au premier plan visés (livres d'art, livres destinés à l'enseignement postsecondaire et livres de référence) demeurent encore peu nombreux dans la production québécoise. Il convient évidemment de rappeler que l'atteinte de cette sorte d'objectif est forcément affaire de long terme.

En ce qui concerne le deuxième objectif – l'exploitation du marché de la traduction – il est malheureusement très difficile de repérer un impact positif clair et durable du CIR. Les résultats jusqu'à présent sont, au mieux, mitigés. Sans pour autant conclure définitivement à l'échec (comme pour les autres objectifs, l'analyse actuelle, après seulement cinq ans d'application, est forcément provisoire), il serait sans doute avisé d'approfondir l'analyse de la traduction au Québec : qui fait des traductions, dans quels domaines, avec quels objectifs (développer des parts de marché intérieures ou développer les exportations), etc. Ceci afin de mieux repérer quels en sont les véritables contraintes et stimulants potentiels.

Enfin, pour ce qui est du troisième objectif – le développement sur les marchés étrangers – on note que la croissance des exportations de la part des éditeurs québécois coïncide avec l'implantation du CIR. Bien qu'il soit délicat de poser l'hypothèse d'un effet direct et univoque du CIR sur cette dynamique, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un apparent revirement de situation (les exportations étaient en baisse depuis plusieurs années) et que les éditeurs de livres scolaires et de livres didactiques – qui ont bénéficié massivement des CIR à partir de 2001-2002 – sont ceux dont les exportations ont cru le plus rapidement.

Dans le champ de l'analyse, il aurait été intéressant d'observer d'autres éléments (comme l'évolution des avances versées aux auteurs, du chiffre d'affaires des éditeurs...) afin d'explorer s'il y a une corrélation avec le crédit d'impôt. Pour cela, il aurait fallu mettre en place d'autres instruments de mesure en recueillant des données spécifiques qui sortent du champ d'application du crédit d'impôt et qui exigeraient un travail laborieux et coûteux de collecte et de traitement de données.

Globalement, le crédit d'impôt à l'édition, par le nombre d'éditeurs qui en ont bénéficié, la part de la production québécoise qui a pu être soutenue et par l'ampleur des sommes octroyées depuis mars 2000, qu'il s'agisse de leur valeur globale ou relativement aux revenus des éditeurs, a très certainement eu un impact majeur sur le secteur de l'édition au Québec. De plus, il semble avoir favorisé la production d'un plus grand nombre d'ouvrages d'envergure et soutenu le développement des exportations des éditeurs, même si son impact sur l'exploitation du marché de la traduction semble peu probant.

Annexe 1

Présentation du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres (en date du mois d'août 2005)

Sociétés admissibles

Pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, une « société admissible », pour une année d'imposition, désigne une société qui satisfait aux conditions suivantes :

- elle n'est pas une société exclue;
- elle a, dans l'année, un établissement au Québec et y exploite une entreprise d'édition de livres;
- elle est une maison d'édition reconnue par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Société exclue

Une « société exclue », pour une année d'imposition, désigne :

- une société qui, à un moment quelconque au cours de l'année ou des 24 mois qui précèdent celle-ci, est contrôlée, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, par une ou plusieurs personnes ne résidant pas au Québec;
- une société qui est exonérée d'impôt pour cette année;
- une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée par une telle société.

Maison d'édition reconnue

Afin d'être reconnue par la SODEC à titre de maison d'édition, une société doit satisfaire aux conditions suivantes :

- elle édite et publie des livres;
- elle conclut des contrats avec un ou des auteurs ou détenteurs de droits d'auteur, en vue de l'édition de leurs ouvrages;
- elle commercialise les ouvrages qu'elle publie.

Ouvrages admissibles

Un « ouvrage admissible » peut donner droit au crédit d'impôt remboursable dans la mesure où la SODEC a délivré à son égard une attestation selon laquelle il respecte les critères suivants :

- il n'est pas un ouvrage exclu;
- il est édité à des fins d'exploitation commerciale et fait l'objet d'un tirage minimal de 100 exemplaires;

- la société admissible assume tous les risques financiers et commerciaux liés à l'édition de cet ouvrage;
- il est l'œuvre d'un auteur québécois ou, s'il est signé par plus d'un auteur, au moins 50 % d'entre eux sont des auteurs québécois, sans tenir compte, le cas échéant, des auteurs qui ne font qu'illustrer le texte de l'ouvrage;
- il est publié sous la marque de commerce de la société admissible ou sous une marque de commerce pour laquelle la société admissible a acquis le droit de publication;
- il compte au moins 48 pages imprimées - sauf s'il s'agit d'un livre pour enfants (8 pages), d'une bande dessinée (16 pages) ou d'un recueil de poésie (32 pages)¹;
- il est publié dans un livre relié sous couverture;
- au moins 75 % des montants versés pour sa préparation et pour son impression, sauf les avances non remboursables versées à des auteurs québécois, le sont :
 - soit à des personnes qui résidaient au Québec à la fin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les travaux d'édition ont débuté;
 - soit à des sociétés qui avaient un établissement au Québec au cours de cette année.

Ouvrages exclus

Un ouvrage est considéré exclu lorsqu'il appartient à l'une des catégories suivantes :

- les ouvrages réimprimés;
- les ouvrages à publication périodique, y compris les ouvrages mis à jour de façon continue;
- les ouvrages qui renferment de la publicité autre que l'autoréclame de la maison d'édition;
- les ouvrages qui sont des répertoires, des calendriers, des agendas, des catalogues, des cahiers à dessiner, des albums à colorier, des cahiers d'exercices ou tout autre ouvrage périssable;
- les ouvrages dont les pages sont tapées à la machine, photocopées, polycopiées ou écrites à la main;
- les ouvrages encourageant le sexisme, la violence ou la discrimination.

Auteur québécois

L'expression « auteur québécois » désigne :

- soit un auteur qui résidait au Québec à la fin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les travaux d'édition ont débuté;
- soit un auteur qui, avant le début des travaux d'édition, avait déjà résidé au Québec durant un minimum de cinq années consécutives.

¹ Aux fins de cette mesure, nous entendons par livres pour enfants les livres destinés aux enfants non lecteurs (0-5 ans) et aux premiers lecteurs (5-7 ans). Lorsqu'il s'agit de manuels scolaires, nous considérons uniquement les manuels du premier cycle du primaire (1^{re} et 2^e années) destinés aux enfants, mais pas les titres destinés aux enseignants, lesquels doivent se conformer au minimum de 48 pages imprimées pour être considérés admissibles au crédit d'impôt.

Lorsque aucun auteur n'est clairement identifié dans l'ouvrage, compte tenu, par exemple, de la présence de plusieurs collaborateurs, la ou les personnes qui dirigent la rédaction de cet ouvrage seront assimilées aux auteurs de cet ouvrage et devront donc se qualifier comme auteurs québécois.

Dans le cas d'un ouvrage qui est une traduction, seul le traducteur est considéré l'auteur de l'ouvrage aux fins de la détermination de l'admissibilité de l'ouvrage.

Groupes admissibles d'ouvrages

Un ouvrage d'un « groupe admissible d'ouvrages » donne droit au crédit d'impôt remboursable dans la mesure où la SODEC a délivré une attestation à l'égard de ce groupe admissible d'ouvrages, selon laquelle chacun des ouvrages de ce groupe respecte les mêmes critères que ceux énumérés ci-dessus relativement à un ouvrage admissible, sous réserve des particularités suivantes :

- tous les ouvrages de ce groupe sont édités par la société admissible; ou
- tous les ouvrages de ce groupe sont coédités par les deux mêmes sociétés coéditrices admissibles;
- aucun des ouvrages de ce groupe ne fait l'objet d'une coédition, abstraction faite du cas précédent;
- au moins 75 % du total des montants versés pour la préparation et pour l'impression des ouvrages du groupe, sauf les avances non remboursables versées à des auteurs québécois, le sont :
 - soit à des personnes qui résidaient au Québec à la fin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les travaux d'édition ont débuté;
 - soit à des sociétés qui avaient un établissement au Québec pour cette année;
- aucun des ouvrages du groupe ne présente des frais de préparation et d'impression disproportionnés par rapport aux autres ouvrages du groupe;
- la date de la première impression du premier ouvrage d'un groupe d'ouvrages et la date de la première impression du dernier ouvrage du même groupe d'ouvrages doivent être comprises à l'intérieur d'une période de 36 mois.

Succession de sociétés admissibles

Si deux sociétés se succèdent dans le développement ou la production d'un ouvrage ou d'un ouvrage faisant partie d'un groupe d'ouvrages, cet ouvrage sera considéré admissible à condition que le critère du 75 % soit respecté sur la totalité des montants versés pour la préparation et l'impression de cet ouvrage, et que les deux sociétés puissent démontrer, à la satisfaction de la SODEC, qu'elles sont des sociétés admissibles pour l'application du crédit d'impôt.

Frais préparatoires admissibles

Les frais préparatoires admissibles d'une société admissible, pour une année d'imposition, relativement à un ouvrage admissible ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe admissible d'ouvrages, sont constitués du total des montants suivants :

- les frais préparatoires constitués des frais, autres que les honoraires d'édition et les frais d'administration, engagés avant l'impression de l'ouvrage et directement attribuables à la

production de cet ouvrage, comprenant les avances non remboursables versées à ou aux auteurs, les frais de mise au point, de conception, de recherche, d'illustration, d'élaboration de maquettes, de mise en page, de composition et d'atelier de prépresse et qui ont été versés au moment du dépôt de la réclamation du crédit d'impôt ;

- un montant raisonnable dans les circonstances relatif aux honoraires d'édition et aux frais d'administration afférents à l'ouvrage qui a été engagé et versé au moment du dépôt de la réclamation du crédit d'impôt.

Frais d'impression admissibles

Les frais d'impression admissibles d'une société admissible, pour une année d'imposition, relativement à un ouvrage admissible ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe admissible d'ouvrages sont constitués des frais, autres que les honoraires d'édition et les frais d'administration, engagés et directement attribuables à la première impression de l'ouvrage, sa première reliure et son premier assemblage, et qui ont été versés au moment du dépôt de la réclamation du crédit d'impôt.

Dépenses de main-d'œuvre admissibles

Pour l'application de ce crédit d'impôt, les dépenses de main-d'œuvre admissibles, pour une année d'imposition, relativement à l'édition d'un ouvrage admissible ou d'un ouvrage faisant partie d'un groupe admissible d'ouvrages, sont constituées de l'ensemble des montants suivants, dans la mesure où ils sont raisonnables dans les circonstances :

- les dépenses de main-d'œuvre attribuables aux frais préparatoires admissibles de l'ouvrage, c'est-à-dire :
 - les traitements ou salaires directement attribuables à la préparation de l'ouvrage, que la société admissible a engagés dans l'année et qu'elle a versés à ses employés au moment de sa réclamation de crédit d'impôt pour des services qu'ils ont rendus au Québec, si ces employés résident au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;
 - les avances non remboursables, directement attribuables à la préparation de l'ouvrage, dans la mesure où les services pour des travaux de préparation admissibles à l'égard de cet ouvrage sont rendus au Québec, que la société admissible a engagées dans l'année, conformément à un contrat conclu à l'égard de l'ouvrage, et qu'elle a versées à des auteurs québécois ou à des détenteurs de droits d'un auteur québécois, sauf si des avances sont versées pour l'acquisition de droits sur du matériel existant;
 - la partie de la rémunération, autre qu'un traitement, un salaire ou une avance non remboursable, que la société admissible a engagée dans l'année et qu'elle a versée au moment de sa réclamation de crédit d'impôt à l'égard :
 - soit d'un particulier qui exploite une entreprise au Québec et y a un établissement, qui a un lien de dépendance avec la société admissible au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où cette partie de la rémunération est raisonnablement attribuable soit à la prestation de services rendus au Québec personnellement par ce dernier, soit aux salaires des employés du particulier qui ont rendu au Québec des services, dans le cadre de la préparation de l'ouvrage, si ce particulier ou ses employés résident au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;

- soit d'une société qui a un établissement au Québec, qui a un lien de dépendance avec la société admissible au moment de la conclusion du contrat et qui n'est pas une société visée au sous-paragraphe suivant, dans la mesure où cette partie de la rémunération est raisonnablement attribuable aux salaires des employés de cette société qui ont rendu des services au Québec dans le cadre de la préparation de l'ouvrage, si ces employés résident au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;
- soit d'une société qui a un établissement au Québec, qui a un lien de dépendance avec la société admissible au moment de la conclusion du contrat, dont tout le capital-actions émis, sauf les actions de qualification, appartient à un particulier et dont les activités consistent principalement à fournir les services de ce particulier, dans la mesure où cette partie de la rémunération est raisonnablement attribuable à la prestation de services qu'il a rendus au Québec dans le cadre de la préparation de l'ouvrage, si ce particulier réside au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;
- soit d'une société de personnes qui exploite une entreprise au Québec et y a un établissement, qui a un lien de dépendance avec la société admissible au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où cette partie de la rémunération est raisonnablement attribuable soit à la prestation de services rendus au Québec dans le cadre de la préparation de l'ouvrage par un particulier qui est membre de la société de personnes, soit aux salaires des employés de la société de personnes qui ont rendu au Québec des services dans le cadre de la préparation de l'ouvrage, si ce particulier ou ses employés résident au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;
- la moitié de la contrepartie, autre qu'un traitement, un salaire ou une avance non remboursable, que la société admissible a engagée dans l'année pour des services rendus au Québec et qu'elle a versée au moment de sa réclamation de crédit d'impôt à l'égard d'un particulier, d'une société ou d'une société de personnes, tel que décrit ci-dessus, mais qui, au moment de la conclusion du contrat, n'a pas de lien de dépendance avec la société admissible, si cette société ou société de personnes a un établissement au Québec et si ce particulier ou ses employés résident au Québec dans l'année d'imposition où les services sont rendus;
- les dépenses de main-d'œuvre attribuables aux frais d'impression admissibles de l'ouvrage, soit les montants versés aux mêmes personnes que celles énumérées ci-dessus, en y faisant les adaptations nécessaires relativement aux dépenses attribuables aux frais d'impression de l'ouvrage. Toutefois, en ce qui a trait aux dépenses versées à un sous-traitant qui n'a pas de lien de dépendance avec la société admissible, les dépenses de main-d'œuvre admissibles ne sont constituées que du tiers de la contrepartie, autre qu'un traitement ou un salaire, que la société admissible a engagée dans l'année et qu'elle a versée au moment de sa réclamation de crédit d'impôt.

Modalités de calcul du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt dont peut bénéficier, pour une année d'imposition, une société admissible à l'égard d'un ouvrage admissible ou d'un ouvrage faisant partie d'un groupe admissible d'ouvrages, est déterminé selon les modalités suivantes :

Crédit à l'égard des frais préparatoires admissibles	Plafond de main-d'œuvre admissible	Plus : crédit à l'égard des frais d'impression admissibles	Plafond de main-d'œuvre admissible	Plafond par ouvrage admissible¹
35 % de la main-d'œuvre admissible	50 % des frais préparatoires admissibles	26,25 % de la main-d'œuvre admissible	33 1/3 % des frais d'impression admissibles	437 500 \$

¹ En cas de coédition, le plafond de 437 500 \$ par ouvrage admissible est réparti entre les sociétés admissibles de façon à refléter la part des frais d'édition et des dépenses de main-d'œuvre qu'elles ont engagée pour cette coédition et qui reflète l'importance de leurs responsabilités dans celle-ci.

Coédition d'un ouvrage admissible

Pour l'application de ce crédit d'impôt, les dépenses de main-d'œuvre admissibles d'une société admissible, pour une année d'imposition, relativement à la coédition d'un ouvrage admissible, sont constituées de l'ensemble des montants énumérés précédemment à cet égard, sous réserve des particularités suivantes :

- cette société doit participer activement à la préparation de l'ouvrage;
- la part des frais d'édition et des dépenses de main-d'œuvre engagée par cette société doit refléter l'importance des responsabilités qu'elle assume dans la coédition, notamment au plan financier.

Dans ce contexte, le critère selon lequel au moins 75 % des montants versés pour la préparation et pour l'impression de l'ouvrage doivent l'être à des personnes qui résidaient au Québec à la fin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les travaux d'édition ont débuté ou à des sociétés qui avaient un établissement au Québec pour cette année, ne s'applique qu'aux montants versés par une société qui est par ailleurs admissible à ce crédit d'impôt.

De plus, le plafond de 437 500 \$ est partagé uniquement entre les coéditeurs qui sont des sociétés par ailleurs admissibles à ce crédit d'impôt, de façon à refléter la part des frais d'édition et des dépenses de main-d'œuvre qu'ils ont engagée pour cette coédition et qui reflète l'importance de leurs responsabilités dans celle-ci.

Autres modalités d'application

Le montant des frais préparatoires admissibles, celui des frais d'impression admissibles et celui des dépenses de main-d'œuvre admissibles doivent être réduits, selon les règles usuelles, du montant de toute aide gouvernementale ou non gouvernementale et de tout bénéfice ou avantage attribuable à ces frais ou à ces dépenses de main-d'œuvre, à l'exception :

- des montants versés en vertu du programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) du ministère du Patrimoine canadien;
- des subventions aux éditeurs de livres, à la traduction internationale et aux projets collectifs d'écrivains et d'éditeurs du Conseil des arts du Canada;

- des montants versés en vertu du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC.

Le montant de toute contribution financière attribuable à l'édition d'un ouvrage, qu'elle qu'en soit la forme, provenant, directement ou indirectement, d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une autre administration, autre qu'un montant prescrit, est considéré être un montant d'aide réducteur pour l'application du crédit d'impôt. Pour plus de précision, la notion d'aide indirecte sera appliquée pour déterminer si un montant a été reçu d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une autre administration. Il y a lieu de préciser que les revenus provenant de l'exploitation d'un ouvrage ne sont pas des contributions financières attribuables à cet ouvrage pour l'application de la notion de montant d'aide.

Dans l'hypothèse où un frais préparatoire ou d'impression ou une dépense de main-d'œuvre admissible à l'égard de laquelle un crédit d'impôt a été accordé est remboursée à la société admissible, en totalité ou en partie, le crédit d'impôt accordé à l'égard du montant ainsi remboursé sera récupéré au moyen d'un impôt spécial.

Début des travaux d'édition

Pour l'application de ce crédit d'impôt, le début des travaux d'édition d'un ouvrage correspond à la date où la société admissible a conclu un contrat d'édition avec l'auteur ou l'un des auteurs de cet ouvrage. Dans le cas d'un groupe admissible d'ouvrages, le début des travaux d'édition signifie le moment où la société admissible a conclu le premier contrat d'édition avec l'un des auteurs de l'un des ouvrages de ce groupe. Dans les situations où aucun contrat d'édition n'est conclu avec l'auteur d'un ouvrage, la date de début des travaux d'édition correspond à la date à laquelle la demande d'attestation est déposée auprès de la SODEC.

Date d'application

Cette mesure s'applique à l'égard des dépenses de main-d'œuvre engagées après le 14 mars 2000 et par ailleurs admissibles.

Réclamation du crédit d'impôt

De façon à bénéficier de ce crédit d'impôt pour une année d'imposition, une société admissible doit avoir déposé une demande d'attestation à la SODEC avant la fin de cette année et joindre à sa déclaration fiscale, pour cette année, un formulaire prescrit par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) ainsi qu'une copie de l'attestation délivrée par la SODEC relativement à l'ouvrage admissible ou au groupe admissible d'ouvrages.

La SODEC délivre une attestation pour chaque ouvrage admissible ou pour chaque groupe admissible d'ouvrages, auquel cas chaque ouvrage est identifié sur l'attestation. Le cas échéant, cette attestation est composée d'une décision préalable pour la durée des travaux d'édition, et d'une certification lorsqu'une copie de l'ouvrage ou de tous les ouvrages admissibles a été déposée auprès de la SODEC.

Par ailleurs, la reconnaissance d'une maison d'édition est indiquée par la SODEC sur l'attestation qu'elle délivre à l'égard d'un ouvrage admissible ou d'un groupe admissible d'ouvrages.

Finalement, l'attestation que la SODEC délivre relativement à une coédition d'un ouvrage admissible indique la part de chaque société coéditrice concernant les frais d'édition, les dépenses de main-d'œuvre et le plafond de 437 500 \$ applicables à ce crédit d'impôt.

La SODEC a le pouvoir de révoquer une attestation s'il est trouvé que les conditions ayant donné lieu à la délivrance d'une telle attestation cessent d'être respectées ou que les faits à l'origine de la

délivrance de cette attestation s'avèrent inexacts. Une attestation révoquée par la SODEC devient nulle à compter de la date où elle a été délivrée et tout crédit d'impôt déjà accordé est récupéré au moyen d'un impôt spécial.

Toute demande de crédit d'impôt relative à un ouvrage admissible ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe admissible d'ouvrages doit être transmise au ministère du Revenu à l'intérieur d'un délai de 12 mois suivant la date d'échéance de production de l'année d'imposition (ou 18 mois) au cours de laquelle une demande de décision préalable, ou de certification si aucune demande de décision préalable n'a été déposée, a été déposée à la SODEC à l'égard de cet ouvrage. De même, pour chaque année d'imposition subséquente, toute demande de crédit d'impôt relative à cette même production devra être transmise à l'intérieur d'un délai de 18 mois suivant la fin de chaque année d'imposition, s'il y a lieu, jusqu'à ce que le projet soit complété.

Délai de dépôt d'une demande de certification

Une société admissible devra déposer une demande de certification auprès de la SODEC à l'égard d'un ouvrage ou d'un groupe d'ouvrages, lorsque cet ouvrage ou ce groupe d'ouvrages a fait l'objet d'une demande de décision préalable, au plus tard 18 mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société qui comprend la fin de la première impression de l'ouvrage ou, dans le cas d'un groupe d'ouvrages, la date de fin de la première impression du dernier ouvrage imprimé faisant partie de ce groupe.

La SODEC révoquera la décision préalable favorable déjà émise à l'égard d'un ouvrage ou d'un groupe d'ouvrages si aucune demande de certification ne lui est présentée dans le délai prescrit. La décision préalable révoquée sera nulle à compter de la date où elle aura été délivrée.

De plus, lorsqu'un ouvrage ou un groupe d'ouvrages n'a jamais fait l'objet d'une demande de décision préalable, une demande de certification doit être formulée auprès de la SODEC au plus tard à l'échéance du délai de prescription applicable pour l'année d'imposition de la société qui comprend la date d'achèvement applicable, telle que décrite ci-dessus, soit habituellement dans les trois ans qui suivent la date de l'avis de première cotisation pour cette année d'imposition.

Les dispositions relatives au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres sont reproduites à partir des informations contenues dans le Discours sur le budget du 14 mars 2000, telles que modifiées par les Discours sur le budget du 29 mars 2001, du 1^{er} novembre 2001, du 11 mars 2003, du 12 juin 2003 et du 21 avril 2005, ainsi que par les bulletins d'information 2000-6, 2000-10, 2001-13 et 2004-6 du ministère des Finances.

Les documents précités prévalent sur le présent sommaire. Vous pouvez vous procurer ces documents dans le site Internet du ministère des Finances.

Annexe 2

Caractéristiques techniques et financières des ouvrages par catégorie — total 2000-2001 à 2003-2004

Données compilées à partir d'un échantillon composé d'information disponible par titre.

Pour des raisons de confidentialité, certains renseignements ont été omis.

1. Littérature générale

Total

Moyennes par titre

	Total littérature	Grand format	Format poche		originaux	traductions	originaux	traductions
			originaux	traductions				
Nombre d'ouvrages	1 550	1 340	1 139	201	210	166	44	
Frais de préparation	8 555 \$	9 285 \$	7 707 \$	18 228 \$	3 898 \$	3 943 \$	3 729 \$	
Frais d'impression	9 767 \$	10 332 \$	9 031 \$	17 602 \$	6 162 \$	5 275 \$	9 508 \$	
Coûts totaux d'édition	18 322 \$	19 617 \$	16 738 \$	35 829 \$	10 060 \$	9 218 \$	13 237 \$	
Tirage	3 286	3 182	2 897	4 798	3 949	3 418	5 950	
Prix de détail	21,57 \$	23,36 \$	22,90 \$	25,48 \$	11,26 \$	11,37 \$	10,96 \$	
Nombre de pages	251	256	254	265	223	235	184	
Coût d'impression / copie	2,97 \$	3,25 \$	3,12 \$	3,67 \$	1,56 \$	1,54 \$	1,60 \$	
Coût d'impression / page	0,012 \$	0,013 \$	0,012 \$	0,014 \$	0,007 \$	0,007 \$	0,009 \$	
Impressions au Québec	1 472	1 273	1 088	185	199	155	44	
Impressions à l'étranger	78	67	51	16	11	11	0	

Romans

Moyennes par titre

	Total romans	Grand format	Format poche		originaux	traductions	originaux	traductions
			originaux	traductions				
Nombre d'ouvrages	432	333	314	19	99	88	11	
Frais de préparation	6 422 \$	7 064 \$	6 565 \$	15 314 \$	4 260 \$	4 314 \$	3 829 \$	
Frais d'impression	5 883 \$	6 074 \$	6 074 \$	4 962 \$	5 242 \$	5 160 \$	5 895 \$	
Coûts totaux d'édition	12 305 \$	13 139 \$	12 707 \$	20 276 \$	9 502 \$	9 474 \$	9 724 \$	
Tirage	2 728	2 634	2 669	2 056	3 043	3 069	2 834	
Prix de détail	19,42 \$	21,79 \$	21,84 \$	20,74 \$	12,51 \$	12,19 \$	15,30 \$	
Nombre de pages	285	273	275	223	318	304	436	
Coût d'impression / copie	2,16 \$	2,31 \$	2,30 \$	2,41 \$	1,72 \$	1,68 \$	2,08 \$	
Coût d'impression / page	0,008 \$	0,008 \$	0,008 \$	0,011 \$	0,005 \$	0,006 \$	0,005 \$	
Impressions au Québec	411	323	304	19	88	77	11	
Impressions à l'étranger	21	10	10	0	11	11	0	

Essais en sciences humaines

Moyennes par titre

	Total essais	Grand format	Grand format		Format poche		
			originaux	traductions	originaux	traductions	
Nombre d'ouvrages	288	255	228	27	33	30	3
Frais de préparation	6 818 \$	7 260 \$	5 901 \$	18 741 \$	3 401 \$	3 434 \$	3 073 \$
Frais d'impression	6 023 \$	6 241 \$	5 764 \$	10 266 \$	4 345 \$	4 136 \$	6 429 \$
Coûts totaux d'édition	12 841 \$	13 501 \$	11 664 \$	29 007 \$	7 746 \$	7 570 \$	9 502 \$
Tirage	2 363	2 245	2 175	2 835	3 275	3 166	4 374
Prix de détail	20,96 \$	22,99 \$	22,49 \$	26,28 \$	10,18 \$	10,35 \$	8,95 \$
Nombre de pages	249	269	244	434	144	158	48
Coût d'impression / copie	2,55 \$	2,78 \$	2,65 \$	3,62 \$	1,33 \$	1,47 \$	1,47 \$
Coût d'impression / page	0,010 \$	0,010 \$	0,011 \$	0,008 \$	0,009 \$	0,008 \$	0,031 \$
Impressions au Québec	266	233	212	21	33	30	3
Impressions à l'étranger	22	22	16	6	0	0	0

Poésie

Moyennes par titre

	Total poésie	Grand format
Nombre d'ouvrages	122	122
Frais de préparation	2 195 \$	2 195 \$
Frais d'impression	2 675 \$	2 675 \$
Coûts totaux d'édition	4 870 \$	4 870 \$
Tirage	823	823
Prix de détail	18,34 \$	18,34 \$
Nombre de pages	151	151
Coût d'impression / copie	3,25 \$	3,25 \$
Coût d'impression / page	0,022 \$	0,022 \$
Impressions au Québec	122	122
Impressions à l'étranger	0	0

Théâtre

Moyennes par titre

	Total théâtre	Grand format	originaux traductions	
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	30	30	26	4
Frais de préparation	3 641 \$	3 641 \$	3 437 \$	4 969 \$
Frais d'impression	2 934 \$	2 934 \$	3 009 \$	2 452 \$
Coûts totaux d'édition	6 576 \$	6 576 \$	6 446 \$	7 422 \$
Tirage	957	957	1 015	579
Prix de détail	17,19 \$	17,19 \$	16,91 \$	20,32 \$
Nombre de pages	161	161	158	194
Coût d'impression / copie	3,07 \$	3,07 \$	2,96 \$	4,24 \$
Coût d'impression / page	0,019 \$	0,019 \$	0,019 \$	0,022 \$
Impressions au Québec	28	28	24	4
Impressions à l'étranger	2	2	2	0

Bandes dessinées

Moyennes par titre

	Total bandes dessinées	Format poche
Nombre d'ouvrages	17	17
Frais de préparation	2 731 \$	2 731 \$
Frais d'impression	14 206 \$	14 206 \$
Coûts totaux d'édition	16 937 \$	16 937 \$
Tirage	9 154	9 154
Prix de détail	9,56 \$	9,56 \$
Nombre de pages	126	126
Coût d'impression / copie	1,55 \$	1,55 \$
Coût d'impression / page	0,012 \$	0,012 \$
Impressions au Québec	17	17
Impressions à l'étranger	0	0

Livres d'art

Moyennes par titre

	Total livres d'art	Grand format	originaux
Nombre d'ouvrages	14	14	14
Frais de préparation	52 714 \$	52 714 \$	52 714 \$
Frais d'impression	48 171 \$	48 171 \$	48 171 \$
Coûts totaux d'édition	100 885 \$	100 885 \$	100 885 \$
Tirage	3 817	3 817	3 817
Prix de détail	61,40 \$	61,40 \$	61,40 \$
Nombre de pages	223	223	223
Coût d'impression / copie	12,62 \$	12,62 \$	12,62 \$
Coût d'impression / page	0,057 \$	0,057 \$	0,057 \$
Impressions au Québec	11	11	11
Impressions à l'étranger	3	3	3

Livres pratiques et autres

Moyennes par titre

	Total autres	Grand format	originaux		traductions		Format poche	
			originaux	traductions	originaux	traductions		
Nombre d'ouvrages	647	586	437	149	61	47	14	
Frais de préparation	11 378 \$	12 155 \$	9 788 \$	19 099 \$	3 905 \$	3 592 \$	4 956 \$	
Frais d'impression	14 733 \$	15 601 \$	13 711 \$	21 143 \$	6 397 \$	6 189 \$	7 095 \$	
Coûts totaux d'édition	26 111 \$	27 756 \$	23 499 \$	40 242 \$	10 302 \$	9 781 \$	12 050 \$	
Tirage	4 476	4 491	4 088	5 672	4 333	4 211	4 741	
Prix de détail	23,54 \$	24,87 \$	24,24 \$	26,19 \$	10,31 \$	10,55 \$	9,58 \$	
Nombre de pages	256	268	279	244	138	158	78	
Coût d'impression / copie	3,29 \$	3,47 \$	3,35 \$	3,73 \$	1,48 \$	1,47 \$	1,50 \$	
Coût d'impression / page	0,013 \$	0,013 \$	0,012 \$	0,015 \$	0,011 \$	0,009 \$	0,019 \$	
Impressions au Québec	617	556	417	139	61	47	14	
Impressions à l'étranger	30	30	20	10	0	0	0	

Données clés sur les coûts d'impression

	Total littérature	Romans	Essais en sc. hum.	Poésie	Théâtre	B.D.	Livres d'art	Livres pratiques
Impression au Québec	1 472	411	266	122	28	17	11	617
Coût d'impression / copie	2,94 \$	2,15 \$	2,50 \$	3,25 \$	3,12 \$	1,55 \$	12,11 \$	3,28 \$
Coût d'impression / page	0,011 \$	0,008 \$	0,010 \$	0,022 \$	0,019 \$	0,012 \$	0,053 \$	0,013 \$
Impressions à l'étranger	78	21	22				3	30
Coût d'impression / copie	3,78 \$	2,27 \$	3,48 \$				16,00 \$	3,65 \$
Coût d'impression / page	0,017 \$	0,006 \$	0,015 \$				0,085 \$	0,021 \$

2. Livres scolaires

Total

Moyennes par titre

	Total	Grand format	
		originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	497	497	66
Frais de préparation	34 392 \$	34 392 \$	30 224 \$
Frais d'impression	16 042 \$	16 042 \$	19 096 \$
Coûts totaux d'édition	50 434 \$	50 434 \$	49 321 \$
Tirage	3 337	3 337	2 990
Prix de détail	33,16 \$	33,16 \$	49,89 \$
Nombre de pages	324	324	266
Coût d'impression / copie	4,81 \$	4,81 \$	6,39 \$
Coût d'impression / page	0,015 \$	0,015 \$	0,024 \$
Impressions au Québec	426	426	52
Impressions à l'étranger	71	71	14

Primaire et secondaire

Moyennes par titre

	Total	Grand format		
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	280	280	249	31
Frais de préparation	42 971 \$	42 971 \$	44 691 \$	29 162 \$
Frais d'impression	14 734 \$	14 734 \$	14 748 \$	14 617 \$
Coûts totaux d'édition	57 705 \$	57 705 \$	59 439 \$	43 779 \$
Tirage	3 226	3 226 \$	3 493	1 085
Prix de détail	33,84 \$	33,84 \$	32,64 \$	64,88 \$
Nombre de pages	177	177	179	133
Coût d'impression / copie	4,57 \$	4,57 \$	4,22 \$	13,47 \$
Coût d'impression / page	0,026 \$	0,026 \$	0,024 \$	0,101 \$
Impressions au Québec	234	234	203	31
Impressions à l'étranger	46	46	46	0

Postsecondaire

Moyennes par titre

	Total	Grand format		
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	65	65	50	15
Frais de préparation	40 359 \$	40 359 \$	34 825 \$	58 805 \$
Frais d'impression	18 682 \$	18 682 \$	15 806 \$	28 266 \$
Coûts totaux d'édition	59 040 \$	59 040 \$	50 631 \$	87 071 \$
Tirage	3 865	3 865 \$	3 727	4 325
Prix de détail	40,79 \$	40,79 \$	35,20 \$	56,86 \$
Nombre de pages	500	500	446	655
Coût d'impression / copie	4,83 \$	4,83 \$	4,24 \$	6,54 \$
Coût d'impression / page	0,011 \$	0,011 \$	0,011 \$	0,011 \$
Impressions au Québec	58	58	45	13
Impressions à l'étranger	7	7	5	2

Ouvrages de référence

Moyennes par titre

	Total	Grand format	originaux traductions	
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	152	152	132	20
Frais de préparation	16 037 \$	16 037 \$	16 886 \$	10 435 \$
Frais d'impression	17 322 \$	17 322 \$	17 044 \$	19 162 \$
Coûts totaux d'édition	33 359 \$	33 359 \$	33 929 \$	29 596 \$
Tirage	3 316	3 316 \$	3 070	4 942
Prix de détail	28,66 \$	28,66 \$	30,42 \$	21,44 \$
Nombre de pages	519	519	601	181
Coût d'impression / copie	5,22 \$	5,22 \$	5,55 \$	3,88 \$
Coût d'impression / page	0,010 \$	0,010 \$	0,009 \$	0,021 \$
Impressions au Québec	134	134	126	8
Impressions à l'étranger	18	18	6	12

Données clés sur les coûts d'impression

	Total livre scolaire	Primaire et secondaire	Post secondaire	Livre de référence
Impressions au Québec	426	234	58	134
Coût d'impression / copie	4,79 \$	4,57 \$	4,84 \$	5,16 \$
Coût d'impression / page	0,014 \$	0,026 \$	0,010 \$	0,009 \$
Impressions à l'étranger	71	46	7	18
Coût d'impression / copie	4,95 \$	4,53 \$	4,77 \$	5,76 \$
Coût d'impression / page	0,022 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,024 \$

3. Livres jeunesse

Total

Moyennes par titre

	Total	Grand format		
	jeunesse		originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	568	568	474	94
Frais de préparation	8 589 \$	8 589 \$	8 908 \$	5 730 \$
Frais d'impression	5 387 \$	5 387 \$	5 171 \$	10 147 \$
Coûts totaux d'édition	13 975 \$	13 975 \$	14 079 \$	15 877 \$
Tirage	3 850	3 850	3 644	4 887
Prix de détail	9,57 \$	9,57 \$	9,83 \$	8,63 \$
Nombre de pages	74	74	75	68
Coût d'impression / copie	1,40 \$	1,40 \$	1,42 \$	2,08 \$
Coût d'impression / page	0,019 \$	0,019 \$	0,019 \$	0,030 \$
Impressions au Québec	449	449	379	70
Impressions à l'étranger	119	119	95	24

Romans, contes

Moyennes par titre

	Total	Grand format		
	romans, contes		originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	332	332	291	41
Frais de préparation	7 368 \$	7 368 \$	7 220 \$	5 555 \$
Frais d'impression	4 273 \$	4 273 \$	4 092 \$	13 973 \$
Coûts totaux d'édition	11 641 \$	11 641 \$	11 312 \$	19 528 \$
Tirage	3 603	3 603 \$	3 382	5 174
Prix de détail	8,76 \$	8,76 \$	9,06 \$	7,37 \$
Nombre de pages	99	99	97	106
Coût d'impression / copie	1,19 \$	1,19 \$	1,21 \$	1,07 \$
Coût d'impression / page	0,013 \$	0,013 \$	0,014 \$	0,012 \$
Impressions au Québec	302	302	265	37
Impressions à l'étranger	30	30	26	4

Albums illustrés

Moyennes par titre

	Total albums	Grand format		
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	146	146	111	35
Frais de préparation	8 504 \$	8 504 \$	9 292 \$	6 005 \$
Frais d'impression	7 243 \$	7 243 \$	7 599 \$	6 111 \$
Coûts totaux d'édition	15 747 \$	15 747 \$	16 891 \$	12 116 \$
Tirage	4 378	4 378 \$	4 318	4 570
Prix de détail	10,64 \$	10,64 \$	11,13 \$	9,17 \$
Nombre de pages	31	31	28	41
Coût d'impression / copie	1,65 \$	1,65 \$	1,76 \$	1,34 \$
Coût d'impression / page	0,044 \$	0,044 \$	0,054 \$	0,025 \$
Impressions au Québec	81	81	63	18
Impressions à l'étranger	65	65	48	17

Autres

Moyennes par titre

	Total autres	Grand format		
			originaux	traductions
Nombre d'ouvrages	90	90	72	18
Frais de préparation	13 230 \$	13 230 \$	15 138 \$	5 596 \$
Frais d'impression	6 486 \$	6 486 \$	5 788 \$	9 278 \$
Coûts totaux d'édition	19 715 \$	19 715 \$	20 926 \$	14 874 \$
Tirage	3 902	3 902 \$	3 665	4 850
Prix de détail	10,83 \$	10,83 \$	10,96 \$	10,44 \$
Nombre de pages	55	55	60	37
Coût d'impression / copie	1,66 \$	1,66 \$	1,58 \$	1,91 \$
Coût d'impression / page	0,028 \$	0,028 \$	0,024 \$	0,047 \$
Impressions au Québec	66	66	51	15
Impressions à l'étranger	24	24	21	3

Données clés sur les coûts d'impression

	Total livre jeunesse	Romans, contes	Albums illustrés	Autres
Impressions au Québec	449	302	81	66
Coût d'impression / copie	1,38 \$	1,17 \$	1,87 \$	1,59 \$
Coût d'impression / page	0,018 \$	0,013 \$	0,039 \$	0,025 \$
Impressions à l'étranger	119	30	65	24
Coût d'impression / copie	1,48 \$	1,40 \$	1,39 \$	1,85 \$
Coût d'impression / page	0,039 \$	0,022 \$	0,055 \$	0,037 \$

Disponible dans cette collection :

- N° 02-01-D *Les développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique – État de situation – février 2002 (Anne-Marie Gill, Françoise Montambeault)*
- N° 02-02-D *L'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec – 1. Portrait économique des entreprises – février 2002 (Marc Ménard)*
- N° 02-03-L *La librairie agréée au Québec : sur la concordance entre les critères d'agrément et la réalité économique – février 2002 (Marc Ménard)*
- N° 02-04-C *Dix ans d'aide fiscale au cinéma et à la production télévisuelle au Québec – février 2002 (Dominique Jutras)*
- N° 02-04-D *Les développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique – État de situation – avril 2002 (Françoise Montambeault, sous la direction de Anne-Marie Gill)*
- N° 03-11-M *Les métiers d'art au Québec – Esquisse d'un portrait économique – novembre 2003 (Marc Ménard)*
- N° 05-03-D *Les nouveaux supports dans le domaine de la musique : du SACD au DVD vidéo musical – mars 2005 (Anne-Marie Gill)*
- N° 06-12-C *Étude sur l'évolution des coûts de production des longs métrages québécois de fiction de langue française de 1993 à 2004 – décembre 2006 (Michel Houle, sous la direction de Dominique Jutras)*
- N° 06-12-M *La situation financière des entreprises de métiers d'art au Québec – décembre 2006 (Marc Ménard)*
- N° 06-12-L *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec. Bilan de la mesure, de 2000-2001 à 2004-2005 – décembre 2006 (Marc Ménard)*

La SODEC produit, dans le cadre de ses activités, des travaux de nature variée qui ont pour but d'éclairer la prise de décision.

Ces documents sont le fruit de recherches, d'analyses, de bilans, de compilations statistiques, d'enquêtes, de séminaires ou de colloques, qui contribuent à la connaissance sur les entreprises culturelles, alimentant ainsi la réflexion sur les industries culturelles. Nous les publions, au rythme de leur production, dans cette collection appelée *Les cahiers de la SODEC*.

tu

re